



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**38<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 30 octobre 2002, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kavan . . . . . (République tchèque)

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

## Point 52 de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies

#### Rapport du Secrétaire général

(A/57/387 et Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général pour la présentation de son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qu'il m'est donnée de présenter mon rapport, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

Comme le sait parfaitement l'Assemblée, l'un de mes principaux objectifs depuis que je suis Secrétaire général a été de rendre l'Organisation des Nations Unies plus utile pour ses États Membres et les peuples du monde en améliorant son efficacité et son efficience. J'ai toujours dit que nous devons, pour ce faire, être disposés à évoluer avec notre temps, en nous adaptant constamment aux conditions nouvelles et aux besoins nouveaux.

Tel était l'objectif du rapport sur la réforme que j'ai présenté au cours de ma première année et d'autres initiatives prises par la suite. Cela constitue également l'objectif de ce nouveau rapport. Le rapport énonce un

ensemble d'améliorations très pragmatiques. Il s'appuie sur tout ce que nous avons réalisé ensemble ces cinq dernières années. Et il se base sur ce qui devrait être les priorités de l'Organisation, telles qu'elles ont été décidées par les États Membres.

Je propose un examen approfondi de notre programme de travail pour veiller à ce que nous portions nos efforts sur ce qui importe aux États Membres et aux peuples du monde. La Déclaration du Millénaire, avec les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement durable et d'autres grandes conférences des 10 dernières années, ont présenté une vision globale de ce que les États Membres cherchent à accomplir. Nous devons maintenant veiller à ce que notre programme de travail s'adapte et s'aligne sur cet ordre du jour ambitieux – en particulier sur les objectifs de développement du Millénaire et d'autres impératifs dans les domaines économique et social. Nos objectifs ne seront atteints que si nous y consacrons tous nos efforts.

En réponse aux demandes expresses de l'Assemblée, le rapport contient un certain nombre de propositions visant à améliorer nos activités dans les domaines des droits de l'homme et de l'information. Certains ont suggéré que l'attention accordée à ces deux domaines suppose une diminution de la priorité accordée au développement. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Nous avons sélectionné les droits de l'homme et l'information pour répondre aux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



demandes expresses des Membres, et le rapport est animé par notre ambition et notre tâche capitales d'atteindre les objectifs de développement envisagés pour les peuples du monde.

Par ailleurs, comme demandé par l'Assemblée, le rapport recense les principales améliorations à apporter à la planification et au service des séances, notamment grâce à une démarche plus intégrée et à une plus large application des technologies de l'information.

J'ai proposé toute une série d'idées pour améliorer les rapports préparés par le Secrétariat. Il ne s'agit pas uniquement de réduire le nombre et la longueur des rapports, bien que cela soit assurément nécessaire. Il faut également améliorer la qualité de ces rapports afin de permettre un examen plus global et plus complet des questions complexes et interdépendantes auxquelles nous devons nous attaquer. Cela vaut particulièrement de l'examen des questions économiques et sociales. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires ont besoin d'une analyse de grande qualité fondée sur une recherche rigoureuse et une cohérence thématique. De meilleurs rapports permettront de mieux diffuser le message de l'Organisation en faveur du développement et de renforcer le rôle de l'Assemblée et du Conseil économique et social en tant qu'interprètes des préoccupations internationales dans ce domaine.

Le rapport recense également les nouvelles mesures requises pour renforcer la coordination entre les différentes entités des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de l'exécution des programmes au niveau des pays. Les choses vont toujours mieux pour nous lorsque l'ONU fait du bon travail en équipe.

Le rapport propose certaines modifications importantes dans notre système de budgétisation et de planification. Actuellement, nous avons trois processus différents qui recouvrent des périodes différentes, et il y a trois mécanismes différents de contrôle et d'examen. Cela est d'une complexité excessive et suppose beaucoup de travail, de sorte qu'il est pratiquement impossible pour la grande majorité des États Membres de participer de manière constructive aux délibérations de l'Assemblée.

Je mets actuellement en place un groupe de haut niveau qui sera chargé de faire le point sur la relation qui existe entre les Nations Unies et la société civile. L'intensité de cette interaction s'est considérablement

développée au cours des quelque 15 dernières années. Ces contacts ont porté beaucoup de fruits mais il est apparu en même temps de réels défis et nous avons tous le sentiment que le moment est sans doute venu d'examiner de près ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas. Le groupe sera composé de personnes venant d'horizons différents – gouvernements, organisations non gouvernementales, institutions de recherche, parlements, etc., ainsi que de différentes régions du monde et suggérera des moyens de renforcer cette relation capitale.

Enfin, le rapport contient des propositions destinées à rendre la vie meilleure et plus satisfaisante pour notre personnel et à améliorer davantage la qualité et l'efficacité de leur travail, notamment en leur permettant de se déplacer plus facilement entre lieux d'affectation, entre fonctions et entre organisations.

Ce rapport offre des consignes générales pour l'avenir. Il fixe des objectifs et donne des idées quant à la façon d'atteindre ces objectifs. L'ensemble se tient comme un tout cohérent, et je demande instamment à l'Assemblée de le considérer comme tel. Ce qu'il me faut savoir maintenant c'est si l'Assemblée est d'accord avec les grandes orientations reflétées dans le rapport. J'espère que nous pouvons tous convenir du fait que le programme de travail a besoin d'être mis à jour; que les rapports peuvent mieux servir les décisions difficiles des Membres en matière de politiques générales et que le système de planification et de budgétisation doit être simplifié. J'espère que lorsque l'Assemblée tiendra son débat en plénière sur le rapport, elle adoptera une résolution unique qui me donnera des indications claires quant à la voie à suivre.

Mes propositions peuvent sembler modestes, si on les considère séparément, mais en bloc, elles représentent une nouvelle façon de procéder. Plus important encore, il s'agit de mesures réalisables qui pourraient bien faire de l'ONU un instrument plus efficace pour la quête des priorités de ses Membres.

Pour terminer, permettez-moi de souligner qu'alors que nous allons de l'avant, je voudrais voir un processus ouvert, avec un dialogue réel entre les États Membres et le Secrétariat, fondé sur la confiance mutuelle. Ce n'est qu'ainsi que notre Organisation pourra satisfaire aux nombreuses exigences qui lui sont imposées. Ainsi, comme le dit la Déclaration du Millénaire, n'épargnons « aucun effort pour faire de

l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace » (*résolution 55/2, par. 29*).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout remercier le Secrétaire général de sa déclaration liminaire dans laquelle il a évoqué les aspects essentiels de sa proposition de réforme, qui figure dans le document intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Je me félicite tout particulièrement du fait que le Secrétaire général ait chassé toute appréhension quant au risque que la réforme n'entraîne une contraction du programme de développement des Nations Unies.

Aujourd'hui, ce rapport nous est soumis pour examen. À mon avis, le rapport du Secrétaire général est très valable et est complet, opportun et extrêmement utile. Il a été entrepris par le Secrétaire général et est l'aboutissement d'un examen approfondi du travail accompli par le Secrétariat, de ses attributions et de ses programmes. Le rapport a été accueilli favorablement par un nombre considérable de Membres de l'Organisation et sa valeur mérite d'être reconnue.

Nous savons tous que l'Organisation a déjà connu des changements ces dernières années. Son efficacité s'est améliorée et à présent, l'Organisation est en mesure de mieux faire face à tout un éventail de nouveaux défis. Mais la réforme de l'ONU de 1997 n'a pas encore été totalement achevée. Il y a encore beaucoup de domaines de l'Organisation qui doivent être rationalisés en vue d'améliorer son fonctionnement.

La réforme de l'ONU est un processus continu et je considère donc le rapport comme un moyen de parvenir à de nouvelles améliorations dans le travail tant du Secrétariat que de l'Assemblée générale. C'est pourquoi un grand nombre de propositions du Secrétaire général pourraient insuffler de nouvelles idées au processus de revitalisation du travail de l'Assemblée générale, et notre présidence soutient totalement ce concept.

La réaction initiale et officieuse aux propositions du Secrétaire général a été très positive. Le rapport suggère un certain nombre d'améliorations et de changements novateurs qui permettront au travail des Nations Unies d'être plus productif et plus efficace. Je vois le rapport comme un encouragement important qui devrait nous amener, nous États Membres, à réagir de

façon constructive. La réforme de l'Organisation n'est pas une action unilatérale et ne peut être perçue comme telle. Il s'agit d'un processus qui appelle des efforts communs de la part des États Membres et du Secrétariat – ce qui est absolument essentiel pour commencer la deuxième phase des réformes et mettre en oeuvre les mesures déjà convenues.

Comme les Membres le savent, le rapport a été publié il y a plus d'un mois et par la suite, de nombreuses réunions régionales d'information et une réunion de consultations officieuses ont été organisées pour offrir des informations additionnelles. Étant donné la complexité des questions traitées, il n'est guère surprenant qu'un grand nombre des mesures proposées doivent encore être expliquées. Sur la base de consultations avec un certain nombre d'États Membres, j'ai suggéré au Secrétariat d'établir un document de séance qui fournirait des réponses et des explications écrites concernant les principales questions qui ont été soulevées par les différents groupes ou par certains États Membres, ainsi que les questions qui pourraient se poser au cours de ces importantes séances plénières. Avec le Secrétaire général, nous avons décidé que ce document serait établi peu après le présent débat et constituerait un exercice ponctuel afin qu'il puisse être pris en compte pendant la première série de consultations officieuses. Nous pensons que cette démarche répondra aux préoccupations des délégations et créera un climat de confiance pour nos délibérations futures.

Je reconnais que les points soulignés par le Secrétaire général font partie d'un processus continu. Certaines décisions peuvent être appliquées immédiatement, mais d'autres nécessiteront peut-être des rapports ou un examen supplémentaires par les comités concernés l'année prochaine. Nombre des décisions proposées exigent que le Secrétaire général prenne des mesures, avec l'appui ou sur les instructions des États Membres. Nos débats devraient déboucher sur des indications générales concernant la mise en oeuvre des décisions convenues.

Je voudrais brièvement informer les Membres de la façon dont je compte mener le processus qui conduira à l'adoption de la résolution mentionnée par le Secrétaire général. Je voudrais souligner que ce sera un processus tout à fait ouvert et transparent auquel participeront toutes les délégations intéressées ou concernées. Lors de ce débat plénier, je lancerai dès que possible des consultations informelles à

composition non limitée, de préférence le vendredi 1er novembre au matin. J'ai déjà demandé à un Vice-Président du Bureau de m'assister dans la direction de ce processus et de présider les consultations informelles en mon absence. J'ai aussi contacté un certain nombre d'ambassadeurs afin de leur demander d'assister le Vice-Président et moi-même pour faciliter ce processus, et j'indiquerai leur nom avant la fin du débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'écouterai très soigneusement tous les points de vue, propositions et préoccupations des Membres tant lors de ce débat plénier que des consultations informelles. À la suite de ce débat et du premier cycle de consultations informelles, au cours desquelles des explications supplémentaires seront fournies par le Secrétariat, je présenterai le projet de résolution, dans lequel j'exposerai ces points de vue. J'espère que je pourrai compter sur le soutien constructif et actif des Membres. Je pense qu'avec une réelle volonté politique, le temps et l'énergie nécessaires de la part des délégations concernées et un peu de chance, nous adopterons une résolution viable avant Noël.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui parlera au nom du mouvement des pays non-alignés et de l'Union africaine.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : je voudrais citer ces nobles paroles :

« Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants: la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète. » (*A/RES/55/2, par.29*)

Ceci est une citation de la Déclaration du Millénaire, adoptée par plus de 160 chefs d'État ou de Gouvernement, qui ont participé au Sommet du Millénaire qui s'est tenu à New York en septembre 2000.

Le Secrétaire général nous a présenté le rapport intitulé : « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». L'accent mis sur le fait que ce changement peut être poussé plus loin est tout à fait délibéré et très nécessaire. Nous voudrions dire

tout d'abord que nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général. Nous soutenons les efforts qu'il déploie en vue de renforcer notre Organisation, et nous pensons qu'une Organisation des Nations Unies forte et efficace peut jouer un rôle central pour mener à bien la mission que lui a assignée la Charte, telle qu'elle a été réaffirmée dans la Déclaration du Millénaire.

Les États Membres ont été invités à participer au dialogue stratégique sur le renforcement de cette Organisation. Ma délégation est prête à relever ce défi, et elle est disposée à fournir toute l'assistance possible. Nous sommes préoccupés, toutefois, par les soupçons et les craintes que le processus de réforme semble avoir provoqués. Nous préférons donc éviter de trop nous interroger sur ce qui motive nos efforts communs et plutôt considérer que cette invitation qui nous est lancée à participer au programme pour aller plus loin dans le changement est une reconnaissance de notre responsabilité commune de parvenir au meilleur résultat pour le bien de notre ONU bien aimée.

En Afrique, nous avons pris conscience du fait qu'il existait des liens dynamiques entre le développement sur notre continent et le programme de l'Assemblée générale de l'ONU. La création du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique marque la prise de conscience par l'Afrique de la nécessité de nouvelles institutions capables de relever les défis du nouveau millénaire. Dans le cadre de notre contribution à la rationalisation du programme pour l'Afrique de l'Assemblée générale, nous avons déjà décidé d'opérer la jonction des trois points de l'ordre du jour sur le développement en Afrique. Et déjà, la question du développement en Afrique – les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique, l'examen et l'évaluation finals du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique – ont été examinés lors d'un débat commun à cette Assemblée.

Nous avons l'intention de poursuivre encore ce processus de rationalisation du programme pour l'Afrique. Le Secrétaire général a fait des propositions positives en vue d'améliorer l'efficacité de l'ONU. Ces propositions devraient être guidées par les décisions qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Durban, ainsi que dans les documents finals de la Conférence internationale de Monterrey sur

le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Les mandats de ces conférences constituent les fondements sur lesquels cette Assemblée pourra collectivement réaliser cette oeuvre. Un mécanisme de suivi et un budget-programme révisé clairement définis devraient rassembler les mesures à adopter pour donner suite aux décisions susmentionnées. Toutefois, la réforme est un processus continu et ne doit pas devenir un objectif en soi.

Nous avons noté par exemple que la Deuxième Commission s'est engagée dans des débats intenses sur la réforme, et notamment sur la possibilité d'insérer dans le programme des questions macroéconomiques. Nous espérons qu'elle poursuivra ses travaux dans une optique globale et que cela incitera d'autres Commissions à agir dans le même esprit. Cela permettra d'éviter de donner l'impression que la réforme ne touche que les questions de développement qui sont importantes pour nous, monde en développement. Nous attendons avec intérêt le plan de mise en oeuvre du Groupe des Nations Unies pour le développement prévu pour septembre 2003, qui vise à renforcer l'efficacité de la présence de l'Organisation dans les pays en développement. Nous reconnaissons l'importance de la mise en commun des ressources et de la programmation concertée, de la mise en place de bases de données communes et de réseaux d'échange de connaissances, du ferme soutien apporté aux coordonnateurs résidents, et de l'intégration de la planification, de la budgétisation et de la mobilisation des ressources en faveur des pays qui sortent d'un conflit. Toutefois, nous pensons que tous les pays en développement peuvent bénéficier de cette réforme, qui ne devrait donc pas être limitée aux seuls pays sortant d'un conflit. Si les mesures proposées peuvent contribuer au renforcement de l'efficacité des Nations Unies sur le terrain, la question fondamentale des ressources de base doit aussi être réglée. Dans ce contexte, il faudrait à notre avis proposer des moyens de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'ONU. Des ressources additionnelles et prévisibles contribueraient à favoriser le développement en Afrique. La tendance actuelle est à la baisse des ressources de base de l'ONU et l'Afrique paye le prix des réductions des activités de l'ONU qui en découlent.

La création d'un poste supplémentaire de sous-secrétaire général est bienvenue, surtout si l'un des objectifs de ce poste est d'encourager la cohérence

politique comme la nécessité en a été soulignée dans le Consensus de Monterrey. Le titulaire de ce poste pourra aussi jouer un rôle précieux, en surveiller la mise en oeuvre et le suivi des décisions du Sommet pour le développement durable de Johannesburg. Il sera également important que la personne occupant ce poste maintienne des relations avec les institutions intéressées et autres parties prenantes comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Au moment de pourvoir le poste, nous comptons que la question de la représentation géographique équitable sera prise en compte.

La nomination d'un Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique a revêtu une importance particulière pour les Africains. Il est fondamental que cette personnalité ait accès au Secrétaire général, dans la mesure où son bureau se verra confier un mandat spécial pour l'Afrique qui a déjà été convenu et qui, ainsi que le décrit le rapport, se prête à différentes interprétations. Nous pensons que ce bureau devrait avoir un mandat particulier concernant le NEPAD et nous demandons instamment au Secrétaire général de continuer à suivre cette question. L'Assemblée générale a récemment adopté la résolution 57/2 sur le NEPAD. Dans ce contexte, le bureau du Conseiller doit examiner et faire rapport sur l'appui que le système des Nations Unies et d'autres sources internationales fournissent au NEPAD ainsi que sur la coordination et l'application des décisions des sommets et conférences qui intéressent l'Afrique.

Nous nous réjouissons de l'objectif de soutenir les droits de l'homme au niveau national, de rationaliser et de restructurer le travail des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, d'améliorer les méthodes de travail du système des procédures spéciales et de rationaliser la gestion et d'améliorer la situation financière du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous comptons que les États Membres participeront activement aux plans prévus pour l'avenir, y compris pour ce qui est de l'élargissement des fonctions des représentants résidents.

S'agissant du budget, ma délégation appuie et est disposée à participer à tous les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'ONU ainsi qu'à rationaliser les activités budgétaires et administratives de l'Organisation. Il faudra notamment, à cette fin, donner

au Secrétaire général une souplesse suffisante pour redéployer les ressources entre les sous-programmes afin de pouvoir relever les défis qui se poseront à l'Organisation. Nous attendons avec intérêt la présentation à l'Assemblée générale, en 2003, du budget-programme révisé et pensons que celui-ci devrait refléter les priorités énumérées dans le plan à moyen terme et dans les autres programmes approuvés par les organes délibérants, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous demandons instamment au Secrétaire général de présenter un système de planification et de budgétisation amélioré et de fournir une description plus détaillée des avantages et des incidences de l'élaboration d'un plan à moyen terme plus concis ainsi que des mesures envisagées pour renforcer l'obligation redditionnelle et le contrôle. Nous réaffirmons l'importance du rôle du Comité du programme et de la coordination (CPC) dans la planification et les aspects programmatiques du cycle budgétaire et nous demandons à continuer d'examiner ensemble les mesures d'amélioration des méthodes de travail de ce Comité.

Il n'est probablement pas une seule délégation qui ne tire une certaine fierté d'avoir des ressortissants comme fonctionnaires internationaux au sein de cette Organisation. C'est pourquoi nous demandons instamment au Secrétaire général de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les conditions de travail des employés du Secrétariat. Nous voulons que nos fonctionnaires internationaux soient fiers de servir l'ONU, et cela n'est possible que si nous-mêmes sommes fiers d'appartenir à une Organisation plus forte.

**M. Vallenilla** (Venezuela) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je remercie le Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387). Avant toute chose, le Groupe souhaite lui transmettre son entier soutien concernant les ambitions exposées dans le rapport :

« Le présent rapport propose un certain nombre d'améliorations visant à faire en sorte que l'Organisation concentre son attention sur les priorités établies par les États Membres et que le Secrétariat offre un meilleur service » (A/57/387, p.2).

Il s'agit d'une affirmation très claire et qui correspond pleinement à notre désir de voir cette Organisation universelle travailler de manière plus efficace. Nous nous devons d'indiquer que nos commentaires portent essentiellement sur les questions économiques et sociales, ainsi que sur les questions liées à l'information et au budget à propos desquelles le Groupe a pris position.

Nous sommes disposés à participer à toute action orientée vers ces objectifs ambitieux. Notre attitude à cet égard sera définie par deux considérations : premièrement, aucune des mesures de changement ne doit avoir d'effet négatif sur la capacité des pays en développement de négocier. Cela est particulièrement important concernant la fourniture de services de conférence aux réunions du Groupe et la publication des documents qui fournissent les éléments fondamentaux pour la prise de décisions par les pays en développement. Notre deuxième préoccupation est qu'aucun de ces changements ne devra limiter la capacité du Secrétariat de contribuer pleinement et dans toute la mesure possible au développement des pays en développement.

Le rapport du Secrétaire général énumère toute une série de suggestions, qui se fondent sur ce qui a déjà été réalisé depuis 1997 pour renforcer ce solide organe mondial. Dans le contexte actuel de mondialisation, nous sommes tout à fait en droit d'attendre que soient pris en compte les souhaits et les priorités des États Membres ainsi que les aspirations de la société civile à une Organisation pleinement efficace.

Le rapport mérite un examen d'ensemble complet de la part des États Membres, afin d'assurer la transparence du processus de réforme de l'Organisation ainsi que la pleine participation de tous. Comme le Secrétaire général le sait sans doute, le Groupe a procédé à une lecture attentive de ses propositions. Il en résulte que pour un certain nombre de questions, nous aimerions obtenir davantage de précisions pour évaluer les implications des mesures y afférentes. À cette fin, nous avons formulé une série de questions que nous avons présentées au Secrétariat lors des consultations officieuses organisées par le Président de l'Assemblée. Ces questions reflètent le vif intérêt du Groupe et son désir de bien saisir la portée des réformes proposées. Obtenir des réponses à nos questions est indispensable si nous voulons être en mesure de procéder à une évaluation juste et appropriée

de ces aspects en suspens. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un document est actuellement en préparation à cet égard, comme il vient d'être annoncé.

Le processus de réforme doit renforcer la capacité de l'ONU de remplir son rôle et ses fonctions en matière de développement, avec une Assemblée générale faisant office de guide pour garantir la réalisation des objectifs économiques et sociaux énoncés dans la Charte. Pour les pays en développement, de nombreux défis demeurent. Résultats des mutations mondiales, ces défis se présentent dans un nouveau cadre intérieur et international.

Le processus devrait être mené avec l'objectif premier de renforcer la capacité de l'Organisation de s'attaquer aux questions de développement et d'apporter une réponse efficace aux besoins et aux priorités des pays en développement dans ce domaine. Les propositions et mesures de réforme doivent parfaitement concorder avec le plan à moyen terme, qui constitue la principale directive de l'Organisation. Les mesures et propositions de réforme devraient viser, en premier lieu, à permettre aux Nations Unies de mettre pleinement en oeuvre l'ensemble des programmes et des activités qu'il leur a été demandé d'exécuter. Il ne devrait pas être question de réduire les effectifs ou de dégager des économies. Les missions des Nations Unies en matière de développement ont une importance fondamentale et ne devraient pas être traitées comme secondaires par rapport à leurs autres fonctions.

Il convient d'évaluer soigneusement les incidences financières de toutes les propositions de réforme au sujet de laquelle l'Assemblée générale devra se prononcer. Toute proposition de changement qui s'impose dans le Règlement financier et le Statut du personnel du fait de l'exécution des mesures et des propositions de réforme doit être soumise à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée.

Une fois de plus, le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner leur appui sans réserve à la nécessité de réformer notre Organisation. Dans cet esprit, nous aimerions réaffirmer notre position constructive et positive vis-à-vis de la poursuite des consultations à ce sujet.

Au début de ce siècle, lors de l'Assemblée du Millénaire, les États Membres « ont décidé de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus

efficace pour réaliser les objectifs prioritaires adoptés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies » (A/57/387). Durant les deux années qui se sont écoulées depuis, nous avons connu des processus politiques très importants dans les secteurs économique et social. Par ailleurs, un certain nombre d'engagements très importants ont été pris à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement durable, de la Conférence sur le vieillissement et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, notamment. Nous avons créé ainsi tout un réseau d'engagements. L'Organisation doit répondre aux défis que pose la réalisation intégrale de ces engagements. Le monde a été marqué par de profondes mutations politiques au cours de la décennie écoulée. Les Nations Unies doivent enfin s'attaquer à leur propre restructuration afin de satisfaire aux exigences de la nouvelle époque.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – ainsi que les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – et l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) de l'Espace économique européen (EEE), s'alignent sur la présente déclaration.

L'Union européenne souhaite remercier le Secrétaire général des initiatives qu'il a prises en vue de renforcer davantage l'Organisation. Sous sa direction, nous avons fait un grand pas en avant vers la modernisation de l'ONU. L'Union européenne soutient totalement le processus mis en marche par le rapport du Secrétaire général. Ensemble, nous avons amélioré l'efficacité et l'image de l'ONU, tant à New York que sur le terrain.

Si les Nations Unies doivent être à même de relever les nouveaux défis constants de ce millénaire, la tâche à accomplir est plus grande encore. Avant tout, le consensus autour du programme de développement doit devenir une réalité. Ce programme de développement a fait un grand pas en avant, avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les décisions prises à Rome, à Monterrey et à Johannesburg, et l'intérêt accru pour le continent africain – qui est consacré dans le Nouveau partenariat

pour le développement de l'Afrique, soutenu par l'unanimité des membres.

Nous nous félicitons de l'attention qui a été accordée à toutes ces questions, entre autres, dans le rapport du Secrétaire général. Cela montre que le renforcement de l'Organisation n'est pas une activité abstraite que l'on poursuit comme un objectif en soi, mais que c'est un moyen de modifier la vie et le bien-être des pauvres du monde. Cela souligne que l'objectif ultime de l'oeuvre des Nations Unies consiste à rendre le monde meilleur pour les pauvres de la planète.

Il y a deux ans, les chefs d'État et de gouvernement ont fixé les objectifs et les priorités de l'Organisation. Après l'adoption de ce plan de travail, le moment est venu aujourd'hui de veiller à ce que l'Organisation soit bien outillée pour mettre en oeuvre ces objectifs et ces priorités. Le programme qui nous est présenté et les mesures concrètes qu'il contient constituent une invitation du Secrétaire général aux États Membres à renforcer la capacité d'exécution de l'Organisation. Ainsi, les Nations Unies sont mieux à même d'aider les États Membres à appliquer la Déclaration du Millénaire et d'autres mandats cruciaux de l'Organisation, y compris le suivi des Sommets de Monterrey et de Johannesburg. L'Union européenne aimerait accepter cette invitation et s'atteler rapidement à la tâche, laquelle commencera dès que le rapport aura été approuvé par l'Assemblée générale.

Les mesures proposées par le Secrétaire général sont axées sur l'application. Ce sont des mesures pratiques et terre-à-terre. Elles devraient, dans les prochaines années, se traduire par des améliorations notables au sein de l'Organisation. Une meilleure perception des priorités de l'Organisation signifie, non pas des coupes budgétaires, mais une répartition des ressources plus adéquate et plus efficace. Le Secrétaire général devrait entreprendre certaines choses dès maintenant. D'autres doivent d'abord être approuvées par nous, les États Membres, tandis que d'autres encore devront, ces prochaines années, faire l'objet d'un examen plus poussé de la part de l'Assemblée générale, qui se fondera pour cela sur de nouveaux rapports ou tiendra compte, l'année prochaine, du projet de budget pour 2004-2005. Ce processus donnera naissance à des avantages concrets pour l'ensemble des membres de l'Organisation, ainsi que pour le Secrétariat et son précieux personnel : amélioration de la qualité et de la mise en oeuvre des programmes, progrès sur le plan de la transparence, de

l'obligation redditionnelle et de la rentabilité financière.

Voici quelques exemples de domaines dans lesquels les États Membres et le Secrétaire général peuvent, de l'avis de l'Union européenne, obtenir des résultats concrets en oeuvrant conjointement dans un esprit de partenariat.

Le Secrétaire général propose de passer en revue certaines activités spécifiques de programmes afin d'améliorer le travail des Nations Unies, par exemple, les activités qui relèvent de questions importantes comme les droits de l'homme, l'information et les domaines économique et social. L'Union européenne tient à souligner l'importance qu'elle accorde au renforcement des activités menées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, et particulièrement pour ce qui est de l'Afrique.

La communauté internationale a signé un nouveau partenariat pour le développement, qui repose sur le Consensus de Monterrey et sur le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Pour que nous puissions honorer les engagements pris lors du Sommet du Millénaire, concrétiser les résultats des grandes conférences des Nations Unies, atteindre les objectifs de développement du Millénaire et arracher ainsi à la pauvreté un plus grand nombre de personnes, il faut que réussisse la mise en oeuvre par ce partenariat pour le développement.

Nous tenons particulièrement à ce qu'une importance prioritaire soit accordée à l'Afrique dans le travail des Nations Unies. La naissance de l'Union africaine, la consolidation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les possibilités récemment ouvertes de mettre fin à certains des conflits qui sévissent depuis longtemps en Afrique – en Angola, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, en Sierra Leone, au Soudan et en Somalie – sont d'importants événements politiques qui nécessitent une coopération ciblée, énergique et continue entre le système des Nations Unies et les États Membres.

Nous pensons que le renforcement que l'on propose des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social doit être replacé dans ce contexte général.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la présence de l'Organisation dans les pays en



développement doit être renforcée par le biais de l'amélioration de son efficacité. Nous nous félicitons de la proposition visant à ce que le Groupe des Nations Unies pour le développement élabore un plan de mise en oeuvre à cet effet. Nous appuyons également les mesures prises pour préciser les rôles et les responsabilités en matière de coopération technique.

Les capacités de gestion du Département des affaires économiques et sociales doivent être renforcées étant donné la charge de travail dont il doit s'acquitter. Il faut mieux définir les responsabilités, y compris en instituant une meilleure division du travail entre le Siège et les antennes locales des Nations Unies, et améliorer la coordination entre le Siège et les régions, dont les commissions régionales. Nous soutenons le renforcement du rôle du Conseiller du Secrétaire général chargé des fonctions spéciales en Afrique en tant que moyen de maintenir l'accent sur les orientations plus dynamiques de l'Organisation en Afrique.

À cet égard, nous insistons également sur la nécessité de consolider et de resserrer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

L'Union européenne continue de soutenir l'idée d'associer davantage la société civile et le secteur privé aux travaux de l'Organisation. Nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront faites afin d'améliorer les modalités d'interaction entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

S'agissant des droits de l'homme, les propositions du Secrétaire général identifient les secteurs-clefs pour lesquels il faut revoir et peut-être même renforcer les activités. Il s'agit d'un volet d'activités auquel l'Union européenne a toujours accordé une priorité élevée et d'une question importante qui préoccupe l'Assemblée générale dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle il faut assurer des consultations appropriées avec les organes intergouvernementaux compétents afin de mettre en oeuvre les modifications proposées.

Les nouvelles améliorations qu'il est proposé d'apporter aux activités d'information aux Nations Unies sont également très importantes. Le renforcement de ces activités est essentiel si l'on veut que le public continue d'appuyer l'Organisation des Nations Unies, qui est la principale organisation intergouvernementale du monde. Le travail en matière

d'information change constamment, stimulé par les progrès technologiques. À son tour, ce phénomène exige un processus continu d'évaluation afin de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies atteigne le public qu'elle vise et se fasse comprendre par les moyens les plus efficaces possibles. Le réexamen du rôle des Centres d'information des Nations Unies devrait être vu dans ce contexte et mérite une étude approfondie. L'Union européenne est en principe prête à relever le défi présenté dans la proposition du Secrétaire général qui cherche à rendre le travail d'information en Europe plus efficace, et attend avec intérêt de participer aux débats qui se tiendront sur une mise en oeuvre pratique de cette initiative, compte tenu des besoins de la région.

Le cycle budgétaire de l'Organisation des Nations Unies a certes besoin d'être modernisé afin qu'il puisse mieux servir une Organisation moderne et efficace comme l'ONU. La première mesure importante est celle consistant à produire un budget plus transparent et plus axé sur la stratégie qui présente clairement les priorités de l'Organisation et les ressources nécessaires pour les réaliser.

Les mesures proposées par le Secrétaire général sur la meilleure façon de nous soumettre le budget – par exemple grâce à un exposé de nos priorités, à des documents plus succincts mais plus stratégiques, à des réunions moins nombreuses mais plus ciblées et au renforcement des services de contrôle interne et d'évaluation – sont donc des suggestions utiles.

Nous convenons que le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 qui nous sera présenté en 2003 devrait être profondément révisé afin de mieux refléter les priorités convenues pendant l'Assemblée du Millénaire. À l'évidence, cela doit se faire dans le contexte général du plan à moyen terme.

De la même manière, notre travail quotidien sera plus transparent et mieux ciblé lorsque nous aurons rationalisé le foisonnement de rapports et de réunions qui prévaut à l'heure actuelle. Des documents publiés à temps et mieux ciblés ainsi qu'une meilleure gestion de l'Assemblée générale et des Services de conférence entraîneront une plus grande efficacité. Et cela donnera à tous de plus grandes possibilités de jouer un rôle plus significatif dans notre travail.

Nous soutenons l'amélioration constante de la gestion des ressources humaines dans les années à venir. L'un des atouts les plus précieux de

l'Organisation est son personnel, et un programme de rationalisation des Nations Unies doit également tenir compte de la nécessité de perfectionner les compétences du personnel de l'Organisation.

Il est capital aussi que les États Membres assument leurs responsabilités et trouvent les moyens de rationaliser le processus intergouvernemental. Un travail important a déjà commencé sur les moyens de redynamiser l'Assemblée générale.

Nous avons constaté que les mesures proposées par le Secrétaire général concernant le budget s'appuient sur le cadre déjà établi par l'Assemblée générale, pour ce qui est du cycle budgétaire en général, de la présentation d'une budgétisation axée sur les résultats ainsi que des Règles de gestion financière. Nous croyons que les Membres des Nations Unies devraient entériner ce plan de campagne pour rationaliser la mise en oeuvre des mandats qui existent déjà. Nous reconnaissons qu'il faut répondre aux inquiétudes manifestées par les États Membres. À notre avis, nous devrions nous donner suffisamment de temps pour les examiner. Mais nous devrions également, lors de la présente session de l'Assemblée générale, convenir d'un objectif à atteindre – à savoir, un budget plus transparent, plus orienté vers des objectifs précis et plus stratégique pour notre Organisation.

En réponse au rapport du Secrétaire général, les États Membres doivent maintenant manifester les qualités de direction nécessaires et donner un mandat renouvelé au Secrétaire général afin de renforcer l'Organisation. Nous devons formuler notre vision conjointe de ce que devraient être des méthodes de travail novatrices et plus modernes à l'Organisation des Nations Unies et demander au Secrétaire général de commencer à les mettre en oeuvre.

Par ailleurs, nous devons tous savoir que les mesures proposées ne peuvent pas être appliquées de façon automatique ou du jour au lendemain. Nous devons, en notre qualité de Membres, revenir sur ces questions en étroite concertation avec le Secrétaire général dans le contexte des consultations intergouvernementales ordinaires lorsque la mise en oeuvre détaillée sera en cours.

Afin d'atteindre ce résultat, il faut tenir des délibérations de haut niveau. Les Représentants permanents, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale ont

une tâche importante à accomplir dans les jours et les semaines qui viennent.

Nous nous tournons vers vous, Monsieur le Président, pour nous mener pendant cette première étape si importante au cours des semaines qui viennent. Soyez certains que vous pourrez compter sur la coopération pleine en entière de l'Union européenne à cette fin.

**M. Naidu** (Fidji) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de parler à l'Assemblée au nom du Groupe du Forum des îles du Pacifique à New York, qui comprend l'Australie, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, et au nom de mon propre pays, Fidji.

J'aimerais commencer en exprimant notre sincère reconnaissance au Secrétaire général qui a présenté son rapport (A/57/387) devant l'Assemblée générale. Sous sa direction exemplaire, il a déjà été pris des mesures importantes afin de renforcer l'Organisation.

Le rapport dont nous sommes saisis constitue un programme sérieux de réforme continue couvrant de nombreux volets des activités de l'Organisation des Nations Unies. Lors du débat sur l'initiative de réforme prise par le Secrétaire général au cours de son premier mandat, on s'est plu à dire que la réforme n'était pas un événement ponctuel mais un processus. En fait, la réforme a été la marque distinctive du mandat du Secrétaire général. Ce rapport contient de nouvelles propositions pratiques en vue d'améliorer les activités de l'ONU. Surtout, il promet d'instaurer une réforme systémique qui rendrait l'Organisation plus souple et plus réceptive aux priorités des États Membres.

Pour améliorer la façon dont l'ONU opère, il faut que ses Membres et le Secrétariat visent ensemble des objectifs communs. Il nous faudra faire la différence entre les propositions qui relèvent uniquement du Secrétaire général et celles qui exigent une décision intergouvernementale. Mais nous ne devrions pas nous attarder trop longuement là-dessus. Ce qui compte, c'est que nous allions tous dans la même direction.

Pour notre part, nous pensons que l'orientation indiquée par le Secrétaire général est la bonne. Nous croyons que l'Assemblée devrait appuyer cette orientation et prendre des mesures là où c'est possible. Si nous avons besoin d'entrer dans les détails pour

avoir une meilleure idée de certaines des propositions, nous devons, au cours de cette session, nous concentrer sur la direction stratégique proposée par le Secrétaire général.

Il y a quelques semaines, au cours du débat en plénière sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation, de nombreux orateurs ont exprimé le souhait que l'ONU passe de la fixation d'objectifs à une nouvelle phase de mise en oeuvre. Sans cela, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs énoncés à Monterrey et à Johannesburg risquent de rester lettre morte.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il y a des domaines où l'ONU doit faire davantage. En particulier, nous convenons que l'ONU doit examiner plus globalement les questions relatives aux migrations, comme cela est proposé au paragraphe 39 du rapport, et renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité transnationale.

La Décision 1 du rapport du Secrétaire général arrive donc à point nommé. L'ONU doit être plus souple afin d'adapter ses actions à ce que nous voulons réaliser. À l'heure actuelle, la capacité de l'Organisation de répondre aux nouvelles priorités énoncées par les États Membres est sérieusement limitée par la rigidité du budget-programme. Il semble logique qu'avec le temps, des activités moins pertinentes laissent la place à des priorités plus importantes. C'est ce que font tous les gouvernements. Les règles budgétaires existantes le prévoient déjà. Il est certainement temps que l'ONU fasse de même.

J'interviens aujourd'hui au nom d'un groupe constitué essentiellement de délégations très petites. L'avalanche de documentation, le nombre énorme de réunions, la longueur de l'ordre du jour de beaucoup de comités, et un processus budgétaire interminable réduisent la capacité des petites délégations d'avoir un impact sur les décisions de l'Assemblée générale. Non seulement cela nuit à la dimension démocratique de l'Assemblée en privant de leur droit les petites délégations, mais l'Assemblée perd également de l'efficacité qui devrait être la sienne.

Il est clair que le Secrétariat ne peut pas, à lui seul, améliorer tout le fonctionnement de l'appareil intergouvernemental. Dans les Décisions 11 et 13, en

vertu desquelles le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prendra une part plus active à la gestion des documents et des réunions, le Secrétariat fait ce qu'il peut. J'ai parlé de cela la semaine dernière en Cinquième Commission au nom du Forum des îles du Pacifique.

Nos délégations pensent que les États Membres doivent en faire davantage en la matière, tant dans le cadre de la réforme que dans celui de la revitalisation de l'Assemblée générale.

Il serait utile d'élaborer la Décision 12, qui propose que l'Assemblée crée un mécanisme d'examen des rapports. Nous pourrions commencer au cours de la présente session.

Nous devrions envisager de faire de nouveaux efforts pour rationaliser les ordres du jour et raccourcir les réunions. Malgré quelques modifications, l'ordre du jour de l'Assemblée reste surchargé des débris du passé. Une sélection judicieuse faciliterait notre travail sans que nous perdions grand chose.

Et la Décision 3, recommandant que le Haut Commissariat aux droits de l'homme consulte les organes créés par les traités relatifs aux droits de l'homme pour rationaliser les procédures d'établissement de rapports, devrait introduire des améliorations dans un domaine d'activités de l'ONU qui est vital mais excessivement lourd.

Nous attendons avec intérêt de débattre de ces idées et d'autres lors de nos réunions informelles.

Les Décisions 21 et 22, qui proposent des principes de modification du processus budgétaire, requièrent un examen attentif. Le diagnostic que fait le Secrétaire général du malaise du processus budgétaire est convaincant. Ce processus prend bien trop de temps. Il y a trop de disputes à propos de questions sans importance. Les États Membres n'ont guère la capacité de fournir une orientation stratégique. Et en dépit des énormes ressources dépensées par États Membres, le budget ne change guère d'un exercice biennal à l'autre. En outre, l'écart entre évaluation et planification reste trop prononcé, ce qui rend impossible une planification plus souple basée sur les résultats.

Bref, le processus dessert les petits États et sert mal l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la complexité des questions en jeu, il est peu probable que nous arrivions à nous entendre sur des remèdes

précis au cours de cette session. Mais nous devrions ouvrir le débat dès maintenant, et nous pourrions, dans un premier temps, arriver à un accord sur certains principes.

Les pays du Forum des îles du Pacifique appuient pleinement les efforts continus du Secrétaire général en vue de renforcer l'ONU. Nous espérons que d'autres délégations sont également prêtes à suivre la direction définie par le Secrétaire général. Nous croyons qu'une action commune entreprise par les États Membres et le Secrétariat peut rendre l'ONU plus réceptive, et une Assemblée générale plus participative et plus productive servira mieux les intérêts des États Membres.

**M. Mackay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Nos délégations appuient fermement la réforme, et ce, non pas au nom du changement lui-même ou parce que nous assimilons changement et économies, mais parce que nous croyons que cette Organisation doit être renforcée si elle veut répondre aux attentes des États Membres. Il importe pour l'Organisation des Nations Unies d'abord son mandat différemment si elle veut non seulement améliorer son efficacité mais également renforcer sa crédibilité et sa visibilité.

Le Secrétaire général a tracé la voie à suivre pour l'Organisation en se concentrant sur certains messages clefs : faire ce qui importe, mieux servir les États Membres, coopérer, allouer des ressources aux priorités et investir dans l'excellence par le truchement du personnel des Nations Unies. Nous souscrivons à l'objectif énoncé dans le rapport de rendre l'Organisation plus efficace et plus moderne davantage orienté vers les résultats.

Ces changements collectifs permettront à l'Organisation de mieux répondre à nos aspirations communes à un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique. La Déclaration du Millénaire reflète un concept ambitieux de l'Organisation dans le but de nous aider à concentrer notre attention sur les priorités actuelles et urgentes. En tant que plan de campagne de notre Organisation décidé au niveau le plus élevé, la Déclaration examine toute la gamme d'activités des Nations Unies : de la paix à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement durable. Elle définit les objectifs communs, ambitieux et concrets du

développement. Ces réformes aideront l'Organisation des Nations Unies à refléter la volonté collective des États Membres plus fidèlement. Les restrictions qui nous handicapent à cet égard sont clairement énoncées dans le rapport du Secrétaire général, comme un ordre du jour surchargé dominé par les réunions et les documents plutôt que par les résultats. Les 36 000 produits actuellement sur les livres de l'Organisation des Nations Unies compliquent sa capacité de répondre à de nouvelles exigences. Nous nous félicitons en conséquence de l'intention du Secrétaire général de proposer dans son prochain budget un alignement aussi proche que possible des ressources et des activités sur les priorités actuelles.

Une Assemblée générale fonctionnelle et efficace est au coeur des propositions du Secrétaire général. C'est le seul organisme de l'Organisation des Nations Unies qui nous permet à nous d'avoir voix au chapitre.

Cette voix est toutefois affaiblie par une inefficacité systémique et un ordre du jour surchargé. L'Assemblée générale doit se focaliser sur les questions clefs qui exigent une action internationale. Outre que cela permettra une meilleure utilisation des ressources, cela rendra le travail des petites délégations mieux ciblé et gérable. Je ne peux que me référer aux commentaires éloquentes et explicites à ce propos du Représentant permanent de Fidji qui a pris la parole avant moi.

Les conférences spéciales peuvent jouer un rôle important mais nous devons veiller à ce qu'elles n'assument pas celui des organes de la Charte.

Les mesures suggérées par le Secrétaire général nous donnent l'occasion de renforcer notre participation à tous au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le rôle législatif du processus intergouvernemental est très important. Nous pensons qu'un Secrétariat plus puissant et plus fonctionnel ne réduira pas ce rôle mais au contraire le renforcera en nous permettant de mieux exercer notre responsabilité de prise de décisions.

Nous nous félicitons également des propositions relatives à la gestion des conférences et à la documentation. Cette section s'intitule « Mieux desservir les États Membres », mais nous considérons plus ce travail comme une collaboration. Les délégations doivent faire preuve de plus de discipline dans leur utilisation du temps de séance et dans l'organisation de nos travaux. Les États Membres ont

également l'obligation parallèle de réformer l'Assemblée et les autres organes clefs. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande prennent cette responsabilité très au sérieux. Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général d'envisager un mécanisme pour examiner la nécessité de présenter chaque année les mêmes rapports.

Nos délégations pensent qu'il convient de réformer d'urgence le mécanisme de budgétisation et de planification. L'introduction récente par l'Organisation de la budgétisation fondée sur les résultats n'est pas appuyée par les processus existants. Nous souscrivons à la logique adoptée par le Secrétaire général, selon laquelle toute concentration sur les résultats exige un réalignement des ressources sur les priorités, ce qui devrait être appuyé par des mécanismes de planification et de budgétisation qui puissent s'adapter au changement, qui soient intégrés et qui encouragent une approche stratégique plus efficace de la prise de décisions.

Nous avons indiqué que nous ne considérons pas le changement comme un exercice d'économie. Force est cependant de reconnaître que l'Organisation fait face à des difficultés financières. Nous devons utiliser au mieux les ressources disponibles. Si nous pouvions rationaliser les processus de planification et d'allocation budgétaire, cela libérerait les ressources et nous permettrait de les redéployer pour les affecter à des activités de fond.. Nous ne connaissons pas encore les détails exacts sur la manière dont les Décisions 21 et 22 seront appliquées, mais nous sommes d'ores et déjà prêts à souscrire aux principes fondamentaux : la présentation du budget doit être plus stratégique, les processus de planification et de budgétisation doivent être rationalisés et les cycles de budgétisation et de planification devraient être alignés.

De nombreux autres éléments de ce rapport portent sur des travaux en cours qui ne produiront de résultats que plus tard. La volonté du Secrétaire général de mettre en oeuvre un processus de changement progressif est renforcée par le fait qu'il a chargé le Secrétariat de revoir la manière dont fonctionnent les programmes et systèmes dans les domaines de la coopération technique, des droits de l'homme, de l'information et de la gestion des ressources humaines. Nous nous félicitons de l'examen général des activités d'information et des mécanismes relatifs aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'il est nécessaire

d'aborder ces questions de manière globale et intégrée. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance au moment opportun des résultats des divers examens.

Nous sommes saisis d'un document politique qui exige une réaction politique. Le Secrétaire général a préparé un programme qui constitue un tout et dégage les orientations futures des efforts de réforme qu'il déploie actuellement. Comme l'a dit le Secrétaire général, « les mesures ne pourront être appliquées automatiquement ni du jour au lendemain ». Il nous a demandé d'appporter un ferme appui à ce rapport. Nous sommes prêts à le soutenir et, en fait, nous serions même allés plus loin. À la lumière des défis auxquels fait face actuellement la communauté internationale, nous considérons qu'il est urgent de revitaliser cette institution multilatérale, qui est parmi les plus importantes. Il ne faut pas attendre. Nous avons besoin d'une Organisation qui puisse s'adapter et répondre à la myriade de défis auxquels nous sommes confrontés, y compris la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, une réponse adaptée au VIH/sida, à la mondialisation et au terrorisme. Nombre de ces défis n'existaient même pas lors de la création de l'Organisation, il y a plus de 50 ans.

Nous souscrivons à une approche échelonnée mais demandons instamment que cette progression ne soit pas lente au point de ne produire que peu d'améliorations visibles dans un avenir proche. Nos décisions doivent manifestement être prises en connaissance de cause et mûrement réfléchies. À ce stade, le Secrétaire général nous demande de souscrire aux principes d'ensemble et à l'orientation générale de son rapport. Nous sommes prêts à le faire.

**M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) :** J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe africain sur le point 52 de l'ordre du jour, « Renforcement du système des Nations Unies », point auquel le Groupe africain attache une grande importance étant donné son désir d'appuyer le renforcement de l'Organisation de contribuer à améliorer son efficacité pour lui permettre de faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités.

Le Groupe africain souhaite exprimer au Secrétaire général sa sincère gratitude pour son important rapport que nous examinons aujourd'hui, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Nous pensons que ce rapport contient plusieurs propositions utiles qui

permettront d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'impact des Nations Unies. Je voudrais m'excuser d'avance pour la façon détaillée dont je vais traiter ces questions au nom du Groupe. Nous voudrions également soutenir la déclaration faite par le Venezuela au nom du Groupe des 77.

Le Groupe africain estime que le renforcement des Nations Unies est un processus permanent et non limité dans le temps. Il doit se faire dans un contexte global, en déterminant l'orientation stratégique à suivre à long terme ainsi que les mesures à prendre à court et à moyen terme. Les experts du Groupe ont étudié avec soin le rapport dans divers comités ainsi qu'au sein du groupe des ambassadeurs africains auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe a adopté une position africaine préliminaire au sujet du contenu du rapport et a préparé un certain nombre de questions plus précises à soumettre au Secrétariat en ce qui concerne les mesures proposées dans le rapport. Une liste de ces questions est disponible à l'extérieur de la salle de l'Assemblée générale. Le Groupe africain attend avec intérêt de recevoir les éclaircissements du Secrétariat qui lui permettront d'adopter une position définitive sur les propositions et de participer efficacement, avec les autres États et groupes aux consultations qui auront lieu dans les semaines à venir sur le projet de résolution que l'Assemblée générale adoptera sur cette question.

En examinant les propositions contenues dans le rapport, le Groupe africain a tenu compte non seulement du type de contribution qu'il peut apporter mais également des conséquences de l'application de ces propositions sur les thèmes qui l'intéressent. Nous demandons donc qu'une distinction soit faite entre les mesures proposées relevant du Secrétaire général et celles nécessitant un accord gouvernemental ou dont la mise en oeuvre pourrait conduire à des différences avec les mandats établis par des instruments intergouvernementaux, sachant que celles-ci exigeront un examen plus approfondi.

Le Groupe africain voudrait aussi souligner qu'il importe d'entreprendre des efforts concertés et complémentaires visant à renforcer l'ONU, à introduire des innovations dans la façon dont l'Assemblée générale fonctionne et à promouvoir le Conseil économique et social et ses commissions techniques. Nous accordons également une grande importance au suivi de l'application des résolutions adoptées au Sommet du Millénaire et à d'autres grands sommets et

conférences internationales. Vu le lien étroit existant entre tous ces aspects, ceux-ci ne peuvent être considérés de façon isolée.

Le programme de développement des Nations Unies est très important pour le Groupe africain. Nous avons toujours souligné le rôle vital de l'Organisation pour l'élaboration de politiques environnementales, sociales et économiques au niveau international. Le Groupe a toujours appelé à un accroissement de l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies sur le terrain et à une meilleure coordination entre toutes ces activités afin d'éviter des charges institutionnelles supplémentaires aux pays en développement et aux pays africains en particulier.

Le Groupe appelle également à une réaction plus efficace des Nations Unies face à la diminution substantielle notée depuis de nombreuses années, des ressources de base de divers programmes et fonds, ce qui entrave les efforts faits par l'Organisation pour mettre en oeuvre ses programmes de renforcement des capacités des pays en développement. Nous pensons donc que la mise en oeuvre de la Décision 14 doit inclure des mesures tendant à mobiliser des ressources plus prévisibles. Tout en saluant le contenu de la décision 15 liée à l'élaboration d'un document, en septembre 2003 au plus tard, précisant les rôles et les responsabilités dans le domaine de la coopération technique, le Groupe estime que l'objectif d'un tel document doit être plus que le simple fait d'aider les pays donateurs à prendre des décisions. Ce document doit être examiné dans un cadre intergouvernemental global en vue d'élaborer des directives régissant le travail du Secrétariat dans ce domaine important.

Le Groupe africain accorde également une grande importance à l'application de la Déclaration du Millénaire de septembre 2000. Cette Déclaration comprend de nombreux objectifs internationaux que les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réaliser dans des délais précis. Fermement convaincus de l'importance de la mise en oeuvre de ces objectifs et tout en saluant les efforts du Secrétaire général et du Secrétariat visant à promouvoir ces objectifs et à mobiliser les ressources financières et institutionnelles nécessaires à leur application, nous voudrions insister sur le fait que cela ne devrait pas conduire à négliger les autres objectifs de développement. Ces objectifs ont été adoptés par la communauté internationale lors des conférences et des sommets internationaux et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui

ont précédé ou suivi le Sommet du Millénaire, tels que le Sommet mondial sur le développement durable, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la Conférence mondiale contre le racisme.

Le Groupe africain estime que tous les objectifs fixés et les décisions prises aux sommets et conférences internationaux doivent être reflétés dans le projet de budget programme pour 2004-2005.

À cet égard, le Groupe africain demande que le Secrétariat, dans le cadre de l'actualisation de son approche pour ce qui est d'exécuter la Décision 1, contenue dans le rapport du Secrétaire général, présente à l'Assemblée ses idées sur les mesures qui pourraient être prises pour accélérer la réalisation de tous les objectifs du développement en Afrique, continent qui n'a pas progressé au même rythme que les autres régions géographiques.

Le Groupe africain souligne l'importance de renforcer le travail du Secrétariat concernant le continent africain. Le Groupe a pris note de la décision du Secrétaire général, mentionnée dans le cadre de la Décision 18, visant à transférer les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés au Bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique. Le Groupe voudrait avoir des précisions en ce qui concerne les détails de la mission du Conseiller chargé de fonctions spéciales, et il demande que ce dernier présente ses rapports directement au Secrétaire général, compte tenu du consensus international sur la nécessité d'accorder une priorité particulière à l'Afrique dans l'étape à venir.

Par ailleurs, le Groupe attend avec intérêt d'entendre les idées du Secrétaire général concernant la façon dont les capacités institutionnelles de l'ONU seront renforcées en vue de répondre de manière coordonnée et efficace aux besoins du continent africain à la lumière des décisions de l'Assemblée générale et de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en tant que nouveau cadre dans lequel l'ONU et la communauté internationale fourniront une aide à l'Afrique. Le Groupe africain demande également que l'on veille, dans ce nouveau cadre institutionnel, à ce que les engagements de l'ONU et de la communauté internationale pour ce qui est de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD) soient tenus afin de garantir l'harmonie et la coordination nécessaires entre les différents départements du Secrétariat.

Le Groupe africain croit dans le rôle positif joué par les institutions de la société civile et le secteur privé en tant que partenaires des gouvernements pour l'élaboration et l'application de politiques aux niveaux national, régional et international. Le Groupe africain note avec intérêt la Décision 19 contenue dans le rapport du Secrétaire général portant sur les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, ainsi que la proposition du Secrétaire général visant à créer un groupe de personnalités qui sera chargé d'examiner la question. À cet égard, il faudrait qu'il soit formulé pour ce dernier des directives dans un cadre intergouvernemental qui tienne compte de l'importance d'une représentation équitable des pays en développement, et que le rapport et ses recommandations soient envisagés dans le cadre du mécanisme intergouvernemental.

Nous notons avec un vif intérêt les mesures proposées pour promouvoir les travaux du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le Groupe africain souscrit sans réserve à tous les efforts visant à promouvoir le rôle de l'Organisation dans le domaine de la garantie et de la protection des droits de l'homme. À cette fin, nous tenons à mettre l'accent sur les importants éléments suivants : premièrement, la nécessité pour l'ensemble des Membres de l'ONU de débattre et d'adopter toute approche novatrice avant sa mise en oeuvre et d'éviter de lier les droits de l'homme au développement, y compris de subordonner les activités opérationnelles de l'Organisation à des conditions allant à l'encontre de la pratique établie et des principes d'universalité, de neutralité et de multilatéralisme. Deuxièmement, il importe que les représentants résidents de l'ONU s'en tiennent à leurs mandats établis et ne cherchent pas à élargir ou à modifier ces derniers sans l'aval des États intéressés. Troisièmement, tandis que nous nous félicitons de l'ensemble des efforts destinés à améliorer le système de présentation de rapports pour tous les mécanismes de l'ONU, il importe d'envisager tous les aspects de la question avec les États intéressés de façon à en garantir l'efficacité et l'applicabilité. Quatrièmement, dans l'application des mesures en matière de droits de l'homme, il faut respecter les mandats établis, notamment dans le cas des Rapporteurs spéciaux dont certains ont outrepassé leurs

mandats d'une façon qui risque de mettre en cause leur neutralité.

Le Groupe africain appuie tous les efforts de développement des activités de l'ONU dans le domaine de l'information ainsi que de renforcement de l'efficacité du Département de l'information. Par conséquent, nous pensons que la restructuration proposée du Département devrait être engagée en consultation avec les États Membres et commencer par le Comité de l'information. Pour ce qui est des centres d'information de l'ONU, le Groupe africain estime que la création de centres d'information régionaux n'est utile que dans les régions qui sont avancées dans le domaine des technologies de la communication et de l'information. Les États Membres devraient établir des directives pour l'application de cette proposition d'une façon qui permette d'examiner chaque cas individuel, après consultation avec les États hôtes.

Le Groupe africain se félicite des propositions du Secrétaire général destinées à développer, à planifier et à coordonner toutes les publications en vue de les améliorer et de rendre leur contenu plus ciblé. Le Groupe estime que toute décision relative à la faisabilité financière des publications doit être prise en consultation avec les organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions administratives et financières.

Le Groupe africain appuie tous les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'impact de l'ONU, y compris la rationalisation des activités administratives et financières de l'Organisation. Le Groupe réaffirme une fois de plus l'importance de tous les règles et règlements régissant la planification des programmes et les aspects programmatiques du budget dans les processus de suivi, de mise en oeuvre et d'évaluation. L'application de l'article 105/6(a) des règlements devrait prendre en considération l'accord qui veut que l'adoption du plan à moyen terme et du budget programme constitue une réaffirmation de l'ensemble des mandats visés.

Pour terminer, s'agissant de l'Organisation et de son personnel, le Groupe des États africains se félicite des propositions du Secrétaire général concernant les mécanismes et les mesures d'incitation pour encourager le personnel de l'ONU à devenir plus mobile au sein de l'Organisation. Nous réaffirmons les paragraphes pertinents de la résolution 55/258 sur la gestion des ressources humaines, particulièrement en

ce qui concerne le passage de la catégorie des agents des services généraux à celle des administrateurs. Le Secrétaire général pourrait souhaiter envisager une augmentation du nombre des postes alloués aux agents des services généraux, en particulier à ceux qui ne sont pas soumis au principe de la répartition géographique.

Le Groupe des États africains se félicite également de l'intention du Secrétaire général de procéder à une révision du système de justice interne afin de renforcer son efficacité et de garantir un traitement équitable, dans le plein respect des textes statutaires, de tous les membres du personnel.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour avoir pris l'initiative des nouvelles propositions de réforme destinées à transformer l'ONU en une Organisation universelle efficace prête à faire face aux défis mondiaux. Je tiens également à rendre hommage à la Vice-Secrétaire générale et à ses collègues pour avoir préparé le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », qui propose de nouvelles idées et apporte des contributions aux États Membres dans leurs délibérations futures sur la question.

Qu'il me soit également permis de m'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La réforme est non seulement une nécessité mais aussi une obligation pour la mise en place d'une institution internationale dynamique à l'ère de la mondialisation. Bien que des améliorations aient été introduites jusqu'ici à la suite de la mise en oeuvre des mesures de réforme adoptées en 1997, de nouvelles réformes doivent encore être entreprises. Le défi principal qu'il nous faudra relever sera d'améliorer les capacités et de renforcer les moyens de l'appareil multilatéral de mener une action collective pour répondre aux exigences et aux préoccupations mondiales. Toute proposition de réforme devrait donc s'abstenir d'offrir des approches sélectives et présenter au contraire des solutions pour permettre à l'ONU de mettre en oeuvre les priorités identifiées par ses États Membres, notamment lors des réunions mondiales récentes telles que le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.



Une Assemblée générale plus dynamique exige des changements appropriés et nécessaires de son ordre du jour et de ses méthodes de travail. A fortiori, son processus de réforme devrait reposer sur la reconnaissance du rôle fondamental de l'Assemblée générale en tant que seule instance où tous les États disposent d'une voix égale, par la mise en place de mécanismes concrets et fiables en vue de l'application de ses résolutions.

La même approche pourrait être retenue en ce qui concerne la réforme proposée du Conseil économique et social. Entre-temps, nous convenons avec le Secrétaire général que faire du Conseil une instance mondiale de choix pour l'élaboration des politiques et stratégies de développement implique des mesures novatrices, telles que la tenue, chaque année, de dialogues avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce pour mieux les informer de l'impact que leurs délibérations et leurs politiques peuvent avoir sur les multiples difficultés que connaissent les pays en développement. À cet égard, la réforme du Conseil de sécurité devrait également viser à promouvoir un environnement propice tenant compte de la nécessité d'un développement économique équilibré de toutes les régions pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'affirmation du Secrétaire général quant à l'importance des aspects relatifs au développement des activités de l'ONU. Toutefois, aucune action concrète n'est proposée dans le rapport pour assurer leur efficacité et leur succès dans la pratique. Parmi les grandes priorités identifiées dans les conclusions des conférences qui se sont tenues récemment, seulement un ou deux domaines ont été mis en relief, et de nombreuses autres questions et priorités ont été laissées à l'écart. On ne trouve mention dans aucune section du rapport des récents accords institutionnels convenus lors du Sommet mondial pour le développement durable, au chapitre X du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, qui a entraîné de nouveaux changements dans l'activité des divers éléments du système des Nations Unies.

En ce qui concerne la coordination au niveau national et les nouvelles responsabilités proposées pour le système des coordonnateurs résidents, il est parfaitement clair qu'outre les incidences budgétaires, toute modification qui serait apportée aux mandats déjà agréés des fonds et des programmes des Nations Unies

exige l'approbation préalable des États Membres. En outre, toute proposition qui prévoit de nouvelles responsabilités comme condition pour poursuivre les activités de développement sur le terrain fausserait considérablement la portée, la nature et le mandat des fonds et des programmes des Nations Unies ainsi que ceux du système de coordonnateurs résidents, ce qui compromettrait leur ordre du jour, centré sur le développement, et irait à l'encontre de tout effort sérieux d'améliorer l'efficacité générale.

C'est précisément dans ce contexte que ma délégation est d'avis qu'élargir la portée des activités du système de coordonnateurs résidents

« pour s'assurer que les droits de l'homme figurent en bonne place dans les analyses, la planification et l'exécution des programmes au niveau national » (A/57/387, par. 51)

doit faire l'objet de discussions approfondies dans les instances intergouvernementales compétentes sur la base des procédures mises au point par l'ONU. Tirer parti de l'appui des institutions partenaires est hautement souhaitable, mais cela devrait être fait dans le respect des mandats de chacune des composantes du système des Nations Unies. Toute mesure dépassant ce mandat doit passer par les procédures établies de l'ONU. Cette affirmation fondamentale s'applique aux réformes proposées dans le domaine des organes créés en vertu d'instruments internationaux et des règles en matière de présentation des rapports par les États parties ainsi qu'à l'établissement des critères applicables aux procédures spéciales en matière de droits de l'homme. Tout en estimant que l'assouplissement des règles de présentation des rapports et que l'allègement du travail que cela suppose pour les États parties aux différents organes créés en vertu d'instruments internationaux revêt une importance cruciale, les efforts visant à supprimer les ambiguïtés et la mise au point des meilleures pratiques grâce à la pleine participation des États Membres aux processus pertinents sont absolument nécessaires aussi.

*M. Al-Nasser (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.*

La restructuration et l'examen des activités du Département de l'information devrait chercher à renforcer le rôle et les activités du Département et non pas à les réduire progressivement. Étant donné que certaines des fonctions actuelles du Département ne cadrent peut-être pas avec sa mission fondamentale,

nous pensons que cet examen pourrait être considéré comme une occasion d'axer davantage les efforts sur les activités utiles prescrites. En ce qui concerne le projet de rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies, l'idée de pôles régionaux est une initiative positive pour les régions développées, mais la question est beaucoup plus complexe dans le cas des pays en développement. Nous estimons que le rôle des centres d'information des Nations Unies devrait être renforcé dans les pays en développement. Par ailleurs, ces centres doivent continuer à créer leurs propres pages Web dans les langues locales.

Ma délégation a pris note des inquiétudes manifestées ici en ce qui concerne le nombre, la cohérence et l'impact des rapports des Nations Unies, ainsi que la planification et la gestion des réunions. Nous croyons qu'il appartient aux États Membres de débattre des mesures correctives et de proposer de telles mesures au sein des organes intergouvernementaux et d'établir des critères pour consolider des rapports identiques sur des sujets intersectoriels, tout en maintenant un équilibre entre les différentes questions.

Nous nous félicitons de l'idée de simplifier et d'améliorer les processus de planification et d'élaboration du budget des Nations Unies. Pour mieux refléter les priorités dans la planification, nous devons veiller à ce que tous les mandats intergouvernementaux – en plus des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire, qui sont à réaliser à long terme, mais en tenant compte de celles de l'Assemblée générale et des résultats des conférences internationales récentes – soient intégrés dans le plan à moyen terme en tant qu'orientation stratégique fondamentale à la base de l'activité de l'Organisation. Cette planification des programmes, qui est actualisée lors de la révision impérative à mi-parcours, devrait continuer de se fonder sur les mandats politiques. Les crédits budgétaires devraient donc être à la base des décisions concernant les opérations de planification ou la suppression éventuelle des programmes, comme dans le cas des clauses-couperets. Les efforts déployés pour améliorer la cohérence existant entre les opérations de planification et de budgétisation ne devraient pas compromettre la rationalité et la crédibilité de ce processus qui repose essentiellement sur la nécessité d'allouer les ressources de manière à mettre pleinement en oeuvre les mandats convenus par les États Membres.

À cette fin, la participation effective d'organes intergouvernementaux indépendants – à savoir la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination (CPC) – pour ce qui est de remplir ces fonctions est tout à fait justifiée étant donné que ces organes sont dans l'ensemble complémentaires et se renforcent mutuellement.

Nous partageons la vision bien conçue du Secrétaire général concernant la réforme de la mise en valeur des ressources humaines et de leur gestion. L'influence et la vitalité de l'Organisation reposent sur ses fonctionnaires internationaux – individus capables, dévoués et talentueux originaires du monde entier. Il faut continuer à promouvoir l'excellence au sein du personnel des Nations Unies mais l'application du principe de la répartition géographique équitable devrait être l'un des principaux objectifs de la réforme dans ce domaine.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que toute délégation de pouvoirs doit aller de pair avec la mise en place un mécanisme transparent de responsabilités. Cette disposition a été discutée l'année dernière par l'Assemblée générale en même temps que beaucoup d'autres questions et elle a fait l'objet d'une décision. Les résultats de ces délibérations ont été très édifiants et continuent de nous servir de base pour consolider nos différentes vues dans l'examen des propositions.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, vous assurer une fois de plus de la pleine coopération de ma délégation dans la poursuite des débats et des délibérations qui se tiendront sur ce sujet dans des consultations officieuses.

**M. Benmehidi (Algérie) :** Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de présenter mes sincères félicitations au Secrétaire général pour avoir pris l'initiative de soumettre une nouvelle série de propositions de réforme, contenues dans son rapport intitulé: « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». (A/57/387). Il s'agit là d'une louable initiative qui confirme, encore une fois, sa volonté de donner une impulsion nouvelle au processus de réforme de notre Organisation.

Cette initiative tend à approfondir le processus de réforme lancé en 1997 et qui avait pour objectif essentiel l'adaptation des structures internes et de la culture de l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux défis auxquels cette dernière est confrontée et qu'elle ambitionne de relever.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Afrique du Sud au nom du mouvement des pays non alignés, par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et par l'Égypte au nom du Groupe africain. À ce stade préliminaire de l'examen du rapport, je voudrais faire part d'observations et commentaires sur certains aspects de la réforme proposée et qui sont d'une importance majeure pour ma délégation.

Nous nous félicitons de ce que le Président de l'Assemblée générale ait anticipé nos attentes en faisant part de son intention d'organiser des consultations informelles en vue d'examiner les propositions concrètes pour lesquelles le Secrétaire général sollicite l'approbation des États Membres. Dans ce contexte, il conviendrait peut-être, compte tenu de l'importance de la question, que les Représentants permanents eux-mêmes s'impliquent dans le processus de négociations et appuient les efforts des experts en vue de parvenir à un accord sur tel aspect de la réforme.

S'agissant des questions de fond, le rapport contient 35 propositions qui touchent à des domaines aussi importants que les droits de l'homme, l'information, les aspects administratifs et budgétaires et la coopération économique. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général sur la nécessité de poursuivre les actions de réforme en vue de relever le défi qui consiste à renforcer notre capacité d'action collective et à forger ainsi un destin commun dans un monde en mutation de plus en plus rapide. Nous savons gré au Secrétaire général de nous avoir fait le bilan succinct de ce qui a été accompli dans le domaine des réformes avant de nous suggérer ce qui reste encore à accomplir dans ce long processus. Certaines des actions envisagées sont du ressort du Secrétaire général et nous le remercions d'en avoir informé les États Membres. D'autres, relevant de la compétence des organes intergouvernementaux, doivent être examinées avec soin et dans la transparence, de manière à permettre la participation de l'ensemble des délégations au processus d'examen et de décision.

Quant à l'idée de recentrer l'activité de l'Organisation autour des priorités définies dans le cadre de l'Assemblée du Millénaire, ma délégation, tout en réitérant son attachement aux objectifs du Sommet du Millénaire, tient à faire observer que ces priorités font déjà partie intégrante du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. En d'autres termes, les priorités définies dans la Déclaration du Millénaire

ne devraient pas se substituer aux autres mandats législatifs qui doivent également être reflétés dans le plan à moyen à terme.

Nous souhaitons également réaffirmer le rôle positif du Comité du programme et de la coordination, en tant qu'organe consultatif de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dans le processus de planification. Nous considérons, en dépit de quelques défaillances qui ne sont pas propres à cet organe, que le Comité s'acquitte de manière satisfaisante de fonctions aussi importantes que celles qui consistent à vérifier l'existence de mandats à la base de chacune des activités – pour inclusion, ou suppression – dans les programmes contenus dans le plan à moyen terme et se prononcer sur la conformité de l'interprétation de ces mandats par rapport aux décisions des organes délibérants. Le Comité a aussi pour mission de vérifier la rectitude technique de la présentation des programmes et de veiller au respect des priorités définies dans le plan à moyen terme. À cet égard, je voudrais souligner que la dernière session de fond du Comité, tenue en juillet dernier, a été un exemple de succès et d'efficacité puisque le Comité a pu achever ses travaux en l'espace de quatre semaines au lieu de la période de six semaines initialement prévue.

Le plan à moyen terme est la pierre angulaire du cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle, et d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies. Parce qu'il traduit en termes de programmes et de sous-programmes les directives données par les organes délibérants, le plan à moyen terme détermine l'orientation générale de l'ONU et sert de cadre à l'élaboration des budgets-programmes biennaux qui sont établis pendant la période couverte par le plan. Ainsi, tout en prenant note de la proposition du Secrétaire Général de soumettre un plan à moyen terme plus court, nous souhaiterions connaître les avantages et les implications qu'entraînerait la mise en oeuvre d'une telle mesure.

Sur la question de l'évaluation des programmes, il est essentiel de continuer à se conformer à la règle 105.6 a) du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Nous estimons que le manque de volonté ou toute autre raison subjective ayant entraîné la mise en oeuvre de manière inefficace d'une activité mandatée ne devrait pas conduire ipso

facto à mettre fin à celle-ci pour motif d'obsolescence. C'est là la raison essentielle pour laquelle nous avons été, tout au long de ces dernières années, opposés au concept des « clauses-couperet » et nous continuons à être attachés à l'application stricte de la règle 105.6 a) citée plus haut.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous félicitons des initiatives du Secrétaire général visant à renforcer le système des Nations Unies en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous souhaitons, néanmoins, voir ce processus de réforme touchant à une question aussi sensible que les droits de l'homme, s'inscrire dans l'esprit de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme de 1993 et tenir compte du caractère indivisible et indissociable des droits de l'homme ainsi que des principes de non-sélectivité et d'impartialité qui devraient guider cet exercice de réforme particulièrement délicat mais qui s'avère toutefois nécessaire notamment en matière de rationalisation des procédures d'établissement de rapports par les organes de traités et des méthodes de gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Nous notons par ailleurs avec satisfaction l'engagement du Secrétaire général en faveur d'un renforcement de l'information comme élément clef de la réforme et de la revitalisation du système des Nations Unies. Toutefois, la réforme du Département de l'information ne doit pas dépendre du seul critère financier. De notre point de vue, toute réorientation du Département devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et viser à combler le fossé existant entre eux et les pays développés dans ce domaine crucial. Nous engageons le Secrétariat à poursuivre ses consultations avec le Comité de l'information sur la restructuration ou l'orientation des activités du Département de l'information.

En ce qui concerne la proposition qui consiste à créer des centres d'information régionaux, nous prenons note de la possibilité de l'établissement de tels noyaux dans les régions où les coûts sont très élevés et où les infrastructures des télécommunications de l'information sont développées. Dans les régions défavorisées, cette opération devrait se faire, au cas par cas, et en concertation avec les pays hôtes concernés.

Les dernières conférences au sommet – la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg sont d'une importance cruciale pour le renforcement de la coopération économique internationale. Nous estimons, à cet égard, qu'il est opportun d'intégrer le suivi de la mise en oeuvre des engagements qui y ont été pris dans le processus de suivi de l'application de la déclaration du Sommet du Millénaire, ce qui permettrait l'adoption d'une approche globale, cohérente et intégrée des progrès dans la réalisation des objectifs de développement.

Le continent africain, dont les besoins spécifiques constituent une priorité du Sommet du Millénaire, doit continuer à recevoir une attention particulière. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui a bénéficié de l'appui ferme de la communauté internationale mérite un soutien substantiel à la mesure de ses ambitions, notamment en étoffant la structure concernée au sein du Secrétariat pour qu'elle puisse prendre en charge de manière efficace les activités d'appui que la communauté internationale apportera à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Ce sont là les quelques commentaires que nous inspirent les propositions de réforme du Secrétaire général et je tiens à assurer l'Assemblée de l'entière coopération de ma délégation et de sa disponibilité à contribuer de manière constructive à un aboutissement heureux de nos délibérations sur cette importante question.

**M. Bennouna** (Maroc) : Le Royaume du Maroc est vraiment très heureux de prendre part au débat afin d'apporter une modeste contribution à la réflexion collective qui est engagée aujourd'hui devant cette Assemblée pour réformer l'ONU. Et nous remercions vivement le Secrétaire général d'avoir présenté, encore ce matin, un rapport très utile et stimulant sur le renforcement de l'Organisation (A/57/387).

Une ONU forte, crédible et efficace est dans l'intérêt de tous les États membres quel que soit leur statut, leur niveau de développement ou les moyens dont ils disposent et c'est pour cela que les objectifs que nous a rappelés Kofi Annan ce matin ne peuvent que recevoir notre soutien, et sans aucun doute possible, celui de toute l'Assemblée. Il est, en effet,

dans notre intérêt à tous – dans notre intérêt bien compris – de rationaliser davantage notre travail, d'optimiser l'utilisation de nos ressources, de celles qui sont mises à sa disposition, d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, et de doter enfin l'exécutif des outils les plus performants pour lui permettre de faire face aux tâches que nous lui confions. Or, ces tâches sont de plus en plus complexes. Elles sont à la mesure du phénomène de mondialisation qui impose à la communauté internationale de faire de l'ONU un lieu de régulation crédible et efficace. Car comme on l'a dit, si le marché mondialise, il faut aussi quelque part que les règles se mondialisent. Et cette régulation qui est attendue de nous va du commerce international au financement du développement, à la protection de l'environnement et enfin à la lutte contre le crime et le terrorisme. Or, comme on le sait et comme on le voit malheureusement aujourd'hui, les terroristes sont constitués en réseau international, et seule une répression qui serait conduite au même niveau pourrait permettre de les combattre efficacement. C'est dire que nous avons accueilli positivement le rapport du 9 septembre 2002, rapport qui est dans le prolongement de la réforme introduite depuis 1997. Toutefois, il est bien entendu qu'une réforme ne se fait pas tout d'un coup et ne se fait pas par miracle. Elle est, comme l'a rappelé M. Kofi Annan, un processus continu, un processus où nous devons avoir du souffle.

Il n'est pas exagéré de dire que de la réforme de cette Organisation dépendra probablement sa survie car dans un monde en profonde mutation, il n'est plus possible de continuer à agir selon des méthodes et des réflexes qui sont hérités de la seconde moitié du XXe siècle, autrement dit des réflexes d'un monde révolu.

Nous savons aussi qu'il n'est pas envisageable dans la maison qui est la nôtre de la bouleverser complètement. C'est pour cela que nous adhérons parfaitement à la méthode que nous propose le Secrétaire général; méthode qui consiste d'abord à nous pencher sur l'outil essentiel du changement, à savoir la planification des objectifs et la détermination des moyens adéquats pour atteindre ces objectifs. Plan et budget, nous a dit M. Kofi Annan, doivent aller ensemble. C'est cela que nous avons retenu. Ils doivent être conçus et réalisés sur une période de temps raisonnable et il nous a proposé une période de deux ans.

Nous adhérons sans réserve à cette proposition, même si au niveau de sa mise en oeuvre, il nous semble qu'il faut débureaucratiser, rendre cette Organisation moins bureaucratique – et ce n'est pas péjoratif à l'égard de l'Organisation –, la débureaucratiser dans la manière dont elle prépare son plan et son budget, parce qu'elle doit aussi s'adapter au monde tel qu'il est. La conception du plan et du budget, même si elle se nourrit de données techniques qui sont fournies par les bureaux, doit se faire au niveau politique le plus élevé et le niveau de M. Kofi Annan est un niveau politique.

D'autre part, nous sommes d'avis que le Secrétaire général, doit, comme il le demande, bénéficier d'une certaine flexibilité dans la gestion de l'enveloppe budgétaire globale qui lui est consentie. Bien entendu, cette flexibilité qui sera accordée au premier responsable de notre Organisation doit s'accompagner des contrôles a posteriori nécessaires et des comptes rendus aux instances gouvernementales qui auront à apprécier les initiatives adoptées et à faire les recommandations appropriées, et parmi ces organes, il y a bien sûr la Cinquième Commission, mais il y a aussi le Comité du programme et de la coordination (CPC).

Il n'existe pas de nos jours d'institution efficace sans un bon management ou selon un autre terme, sans une bonne gouvernance. Le Secrétaire général devrait veiller à réaliser les objectifs au moindre coût et réaménager l'affectation des ressources existantes en fonction des développements qui interviennent sur la scène internationale. Ce faisant, le Secrétaire général doit maintenir un dialogue permanent avec les organes principaux des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Je veux dire par là que lorsqu'il réaffecte des ressources, il doit le faire dans un dialogue par des canaux appropriés.

L'Assemblée générale est à composition universelle. Elle est appelée, elle-même, à se restructurer pour pouvoir faire face aux défis auxquels elle est confrontée et avec, probablement, de nouvelles méthodes de travail. On parle aujourd'hui de revitaliser l'Assemblée, comme s'il s'agissait d'un corps malade et anémié auquel il fallait redonner de l'énergie. En réalité, il s'agit simplement d'adapter notre Assemblée et son fonctionnement à l'augmentation considérable de ses membres, à la nature des questions auxquelles elle est désormais confrontée et enfin à l'évolution des

techniques modernes de communication et d'information.

Ce travail, que je viens d'évoquer, doit être accompli parallèlement à la réforme du Secrétariat car c'est le seul moyen de faire produire à cette réforme son maximum d'effet. Et de ce point de vue, nous sommes heureux de constater que la présidence, consciente de ce lien entre réforme du Secrétariat et revitalisation de l'Assemblée, entend mettre l'accent sur cette revitalisation au moment même où elle fera progresser la réforme du Secrétariat.

Nous espérons que cette oeuvre, qui est une oeuvre d'intérêt général, sera menée sans esprit de clan et avec la volonté que ceux qui sont les plus disponibles et les mieux enclins à ce travail de réforme puissent mettre le meilleur d'eux-mêmes au service de l'Organisation.

Les Nations Unies sont fondées sur le principe de l'égalité souveraine de leurs membres, mais s'agissant des États comme des individus, on doit bien se dire que certains sont beaucoup plus égaux que d'autres. L'Afrique est le continent qui est le plus démunis, c'est le continent qui a le plus souffert des développements intervenus dans le monde au cours du dernier quart de siècle. Il est donc du devoir, j'allais dire presque naturel, de tous de faire preuve de solidarité agissante à l'égard des pays africains. Cette solidarité doit se traduire au sein du Secrétariat par un point focal, un conseiller spécial auprès de M. Kofi Annan, comme cela est proposé, qui devrait coordonner et centraliser l'action exécutive de l'ONU en direction de l'Afrique, car cette action est aujourd'hui trop éparpillée et trop parcellaire. Cette action comprendra également une attention, à laquelle mon pays accorde toute l'importance voulue, à l'égard du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Une organisation pour exister doit faire et faire savoir, elle doit communiquer avec son environnement et recevoir de celui-ci les « rétro-informations », les retours, nécessaires lui permettant de se régénérer en permanence. Mais là aussi, doit-on communiquer comme on a envisagé de le faire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ou dans le dernier quart de ce siècle? C'est pour cela que nous approuvons les propositions du Secrétaire général visant à moderniser le Département de l'information pour le rendre plus performant et au moindre coût. Ceci étant, il faut avoir à l'esprit, comme on l'a rappelé déjà ici, qu'en

entreprenant cette réforme du Département de l'information, que les besoins des pays développés et leurs préoccupations, c'est une évidence, ne sont que les mêmes que ceux des pays démunis, des pays moins favorisés, notamment en Afrique.

Enfin il est certain que toute réforme quelle qu'elle soit ne doit pas perdre de vue qu'elle ne vaut que dans la mesure où elle est au service de la personne humaine. C'est l'objectif final. Les Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans la promotion des droits de l'homme, dans leur acceptation et même dans leur acclimatation au sein de sensibilités culturelles très diversifiées. Il reste là aussi à se demander si le travail qui a été entrepris, en quelque sorte par sédimentations successives, ne devrait pas aujourd'hui faire l'objet d'une évaluation globale, de manière à faire émerger des mécanismes plus appropriés de contrôle en matière de droits de l'homme.

Il est évident que la multiplication des comités d'experts attachés chacun à telle ou telle convention, est critiquable d'autant plus que cela oblige, même les pays les moins pourvus en experts, à présenter de multiples rapports, rapports qui se recoupent souvent. Nous sommes d'avis que ce travail d'évaluation doit être confié au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, à charge pour lui de nous proposer les moyens de simplification adéquats sur les plans juridique et technique.

Le Royaume du Maroc soutient l'effort de réforme de l'ONU entrepris par M. Kofi Annan. Et nous sommes d'avis qu'il faut aller de l'avant en approuvant les aspects de cette réforme sur lesquels un consensus se dégage au sein de l'Assemblée et en soumettant les autres aspects à un groupe de suivi qui pourrait travailler dès l'année prochaine, où les États pourraient poursuivre leur dialogue avec le Secrétariat. Cela pourrait être d'ailleurs un groupe ouvert, à composition non limitée.

Dans un monde troublé, où des regards inquiets se tournent de plus en plus vers l'ONU pour y trouver quelque réconfort, nous devons agir et nous n'avons pas le droit de décevoir. Nous devons répondre aux attentes de tous ces regards qui sont tournés vers nous.

**M. Mejdoub** (Tunisie) : Une semaine s'est écoulée depuis que nous avons célébré la Journée des Nations Unies. Une analyse rétrospective des 57 ans d'existence de notre Organisation nous permet de dégager les constats suivants.

Tout d'abord, l'Organisation des Nations Unies n'a rien perdu de sa pertinence. Le monde en a besoin plus que jamais pour remettre de l'ordre dans le village planétaire, sur la base des principes et des objectifs de la Charte. Le multilatéralisme que notre Organisation incarne s'est avéré vital pour instaurer des relations internationales fondées sur la démocratie, l'inclusion, l'équité, la justice et l'égalité souveraine des États.

Mais le système hérité depuis la Seconde Guerre mondiale doit être mis à jour. Des mutations profondes ont marqué le monde durant les deux dernières décennies, en particulier la mondialisation, avec ses retombées aussi bien positives que négatives. Ces mutations doivent avoir leur reflet dans le dispositif structurel et opérationnel de l'Organisation des Nations Unies, qui a désormais la double responsabilité de s'adapter aux exigences de l'époque et d'influer sur le cours des événements pour éviter la dérive.

L'ONU n'est cependant pas une entité autonome qui a son propre pouvoir souverain de décision. Son action ou son absence d'action dépendent d'une décision collégiale de ses États Membres d'agir ou de ne pas agir. Son efficacité est tributaire des moyens et des ressources que nous, États Membres, mettons à sa disposition. Elle est également tributaire de notre capacité de savoir concilier et parfois restreindre l'intérêt national, avec et en faveur de l'intérêt communautaire.

C'est à partir de ces trois constats que ma délégation entend aborder le train des réformes présenté par le Secrétaire général dans son rapport à l'examen aujourd'hui. Je voudrais à cet égard rendre hommage à M. Kofi Annan, un homme clairvoyant qui a pu percevoir la vertu du changement dans un monde où la seule constante est la mutation et qui a fait du renforcement de l'ONU sa cause personnelle. En cela, il s'est avéré bien plus sage que nous et l'histoire lui donnera sans doute raison.

Je voudrais également saluer les efforts que Mme Louise Fréchette a déployés pour éclairer l'ensemble des États Membres sur les réformes proposées et de vous exprimer, à vous, Monsieur le Président, notre reconnaissance, pour les initiatives que vous avez prises pour faciliter le processus d'examen des recommandations du Secrétaire général et en assurer le succès et la conclusion diligente.

Ma délégation fait sienne la position africaine commune sur les mesures et les propositions de

réforme présentées par le Secrétaire général. Je me limiterai donc à faire les commentaires et les observations suivantes.

Premièrement, le rapport du Secrétaire général, que nous accueillons avec satisfaction, s'inscrit dans le cadre d'un ordre du jour plus large et d'un processus continu de la réforme de notre Organisation. Il va donc sans dire que les réformes structurelles, administratives et budgétaires présentées par le Secrétaire général ne sont pas à elles seules suffisantes pour répondre à l'impératif d'adapter notre Organisation aux exigences du monde d'aujourd'hui. En effet, et comme l'a indiqué à juste titre le Secrétaire général, toute réforme de l'ONU ne sera complète qu'une fois son Conseil de sécurité reconfiguré dans sa composition et renforcé dans son efficacité et sa crédibilité, en améliorant, certes, ses méthodes de travail, mais surtout, surtout, son mode de prise de décisions, et je fais allusion ici particulièrement au veto. Il est également évident que les réformes présentées ne pourront réussir qu'une fois l'Assemblée générale revitalisée, et pour cela, il nous faudrait plus que des retouches cosmétiques. Il faut surtout rendre à l'Assemblée générale, l'organe universel et démocratique par excellence de cette Organisation, sa véritable vocation, telle que décrite dans la Charte. Ses prérogatives doivent être maintenues et respectées par les autres organes principaux de l'Organisation, et son autorité vis-à-vis de ces organes doit être pleinement exercée, dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité, comme dans les domaines économique, social et de la gouvernance.

Deuxièmement, le processus de réforme initié par le Secrétaire général, si nous en faisons bon usage, serait susceptible de doter notre Organisation d'une véritable stratégie orientée sur des résultats concrets et tangibles. Le programme de travail de l'ONU a effectivement besoin d'être rationalisé. Il doit s'articuler autour des objectifs de la Déclaration du Millénaire, les résultats des grandes conférences, notamment celles sur le financement du développement et sur le développement durable. Ces objectifs doivent être reflétés dans le plan à moyen terme de l'Organisation et de son budget-programme, avec la cohérence nécessaire et de manière à en mesurer la réalisation effective par l'établissement des indicateurs de résultats requis. Ces objectifs ne doivent cependant pas se substituer aux autres mandats existants; ils doivent plutôt les compléter et ce, dans le cadre d'une

stratégie intégrée axée autour des priorités identifiées par les États Membres.

Troisièmement, cette stratégie doit nous permettre d'éviter le double emploi au sein de notre Organisation; un double emploi décrit par le Secrétaire général dans son rapport; un double emploi qui se traduit par un gaspillage d'énergie et de ressources, par une perte de temps considérable, et dans une certaine mesure, par une incohérence des décisions des organes législatifs. Tous ces facteurs combinés sont de nature à altérer l'efficacité de notre Organisation. Nous sommes donc favorables aux mesures suggérées par le Secrétaire général de regrouper certains points à l'ordre du jour, de présenter des rapports consolidés sur des questions apparentées, de recourir aux nouvelles technologies et de supprimer les activités jugées inutiles. Nous estimons à cet égard que cette rationalisation, dont nous appuyons le principe, doit se faire en concertation avec les États Membres.

Le développement avec toute ses dimensions doit être au centre des préoccupations de l'Organisation. Il devrait même constituer sa priorité absolue. Tous les débats que nous avons tenus ont démontré au-delà de tout doute possible que les menaces qui pèsent sur notre monde ne peuvent être atténuées et éliminées qu'une fois les peuples libérés du joug de la pauvreté qui usurpe leur droit à un minimum de dignité humaine. Le droit au développement doit être traité sur le même pied que les autres droits fondamentaux de la personne humaine et doit être promu dans toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies.

Nous nous félicitons à cet égard de l'intérêt accordé par le Secrétaire général aux activités en faveur de l'Afrique et de sa décision de désigner un Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique. Nous espérons que le mandat qui lui sera confié sera à la mesure des attentes des pays africains, s'agissant en particulier en matière d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La réforme ne doit pas être motivée par des considérations budgétaires. Le Secrétaire général a bien indiqué que son objectif n'est ni de réduire le budget, ni de répondre aux conditions imposées de l'extérieur. Cela nous rassure et le Secrétaire général a toute notre confiance. Nous espérons néanmoins que les États Membres n'imposeront pas les considérations

financières comme facteurs déterminants dans l'élaboration de notre programme de réforme.

L'ensemble des réformes présentées par le Secrétaire général doivent faire l'objet d'une mise en oeuvre graduelle et d'une évaluation systématique. Nous constatons à cet égard que certains des volets de cette réforme – notamment ceux relatifs aux droits de l'homme et à l'information – feront l'objet de recommandations ultérieures sur la base d'études qui seront présentées au Secrétaire général. Nous constatons également que certaines propositions, notamment celles relatives au domaine administratif et budgétaire, requièrent davantage de clarifications. La question de l'obligation redditionnelle doit être examinée d'une manière approfondie et un système adéquat de responsabilité et de contrôle doit être établi. Nous sommes également d'avis que certaines questions à caractère technique doivent être examinées plus avant par les organes compétents de l'Assemblée générale avant que cette dernière ne se prononce elle-même.

Je voudrais conclure en réitérant notre appréciation des nouvelles réformes proposées par le Secrétaire général et en vous assurant, Monsieur le Président, de la pleine coopération de ma délégation dans le processus de négociations que vous allez mener à la suite de notre débat. Nous comptons sur vous pour préserver la transparence de ce processus et pour lui assurer son caractère ouvert.

**M. Negroponte** (États-Unis) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'adresser à l'Assemblée générale aujourd'hui afin de parler de la dernière initiative du Secrétaire général tendant à renforcer cette Organisation indispensable. Je me joins à d'autres pour remercier le Secrétaire général de sa direction avisée. Nous présentons également nos félicitations au Président Kavan qui nous a donné la possibilité d'examiner cette question extrêmement importante.

Jeudi dernier, le Président Bush, lorsqu'il a proclamé la Journée des Nations Unies aux États-Unis, a affirmé que l'Amérique se joignait au monde afin de commémorer la fondation de l'Organisation et reconnaître l'impact profond qu'elle a eu sur le monde contemporain. Il a également réaffirmé la ferme volonté des États-Unis, en tant que Membre fondateur, de faire progresser les droits de l'homme, la sécurité et l'éducation à travers le monde grâce au travail de l'Organisation des Nations Unies. Beaucoup d'autres États ont fait des proclamations analogues. Il est donc



particulièrement approprié que nous nous réunissions ici, une semaine plus tard, pour discuter et convenir de la façon dont l'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter de son rôle capital dans les années à venir. Les États-Unis ont toujours cru qu'une organisation vigoureuse et bien gérée, axée sur ses priorités les plus élevées, est essentielle pour assurer que les besoins des États Membres soient satisfaits.

Avec la publication de son dernier rapport, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le Secrétaire général nous a donné un nouveau cadre utile pour poursuivre un programme d'amélioration constante de l'Organisation. Si les États-Unis ont toujours entériné l'idée du Secrétaire général que la réforme est un processus, et non un événement, nous croyons également qu'il est nécessaire d'accélérer et de renforcer ce processus. La modernisation, un contrôle interne efficace et l'élimination de fonctions superflues ou dépassées sont des mesures qui font partie intégrante de ce processus. C'est pour cette raison que le « Programme pour aller plus loin dans le changement » est opportun et nous donne un plan de campagne aux fins d'améliorer les multiples programmes, structures et opérations de l'Organisation.

Au cours des dernières années, des progrès considérables ont été enregistrés sur la voie de l'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies. Le personnel et la structure de l'Organisation ont été rationalisés; des changements importants ont été apportés à la gestion des ressources humaines; les barèmes des contributions ont été mis à jour; la gestion des opérations de maintien de la paix est devenue plus efficace et plus productive; et la budgétisation a été davantage axée sur les résultats. Le dernier rapport du Secrétaire général se fonde sur ces améliorations afin de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées qui sont disponibles et de veiller à ce que le travail de l'Organisation se conforme étroitement aux objectifs de la Déclaration du Millénaire. Nous donnons notre aval à sa démarche ainsi qu'au train de mesures qu'il propose, dans leur intégralité. Je souhaiterais néanmoins faire quelques observations sur plusieurs éléments clés.

Nous attendons avec intérêt le budget-programme qui a été révisé à fond pour l'exercice 2004-2005 et qui reflétera mieux les priorités des États Membres. De même, nous sommes encouragés par les mesures

mentionnées dans le rapport pour améliorer le processus budgétaire, y compris la fonction capitale qu'est l'évaluation des programmes.

Les mesures qui cherchent à améliorer la coordination intergouvernementale et à éviter les doubles emplois ont été trop longtemps différées et sont des plus bienvenues.

Dans le domaine important des droits de l'homme, les mesures prises pour renforcer les activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays et pour améliorer la gestion générale du Haut Commissariat aux droits de l'homme méritent une attention prioritaire. Nous nous félicitons vivement du fait que le Secrétaire général ait sélectionné Sergio Vieira de Mello en tant que nouveau Haut Commissaire.

Le repositionnement des activités d'information et des services de conférence est une composante essentielle d'un programme d'amélioration continu pour l'Organisation, car ces secteurs consomment une partie démesurée des ressources du budget général, qui pourraient apporter des contributions importantes aux programmes et aux activités de fond. Nous soutenons la démarche suivie pour rationaliser les services de conférence, pour réduire le nombre et le volume des rapports publiés et pour faire face à la question du nombre de réunions que nous tenons. Nous attendons, pour les fonctions d'information, une démarche tout aussi novatrice et dynamique qui puisse être mise en oeuvre en moins de trois ans.

Comme ses fonctionnaires sont la ressource la plus importante de l'ONU, nous apprécions tout particulièrement les mesures prises dans le domaine des ressources humaines. Accélérer le recrutement, fidéliser le personnel qualifié et améliorer la mobilité sont tous des éléments positifs de cette initiative, éléments qui tiennent cependant compte des normes consacrées à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

Les mesures suggérées par le Secrétaire général pour que les Nations Unies restent une institution pertinente et réceptive sont toutes excellentes, sans exception. Elles correspondent pleinement à l'autorité et aux responsabilités que lui ont confiées les États Membres en tant que principal administrateur de l'Organisation. Nous promettons d'appuyer son plan. Nous sommes prêts à fournir toute l'aide possible. Nous nous associons aux autres membres présents dans

cette salle pour nous engager à faire de cette organisation une institution plus réceptive aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Pour éviter que mes remarques soient mal interprétées à quelque moment que ce soit, je voudrais souligner d'emblée que nous appuyons pleinement le rapport de Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Nous appuyons également l'appel qu'il a lancé en faveur d'une décision stratégique sur cette question et, en même temps, les procédures ouvertes et transparentes proposées par le Président pour la mise en oeuvre et le suivi du rapport. Je ferai plus tard quelques observations spécifiques sur le rapport. J'ai pensé que, dans la première partie de mon intervention, il serait bon d'encourager une discussion au niveau stratégique sur la question de la réforme de l'ONU puisqu'on nous a demandé de prendre une décision stratégique.

Mais avant de ce faire, je voudrais mentionner une petite anecdote personnelle. Je suis peut-être l'un des rares vétérans de la réforme de l'ONU ici présent. En 1986, j'avais été invité par le Président de l'Assemblée générale à servir en tant que membre du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau mis en place pour réformer l'ONU, groupe appelé Groupe des Dix-Huit. Et une petite histoire n'a enseigné une précieuse leçon. Quand je faisais partie du Groupe des Dix-Huit, nous avons oeuvré sans relâche pour savoir quels éléments du système des Nations Unies pourraient être réduits, supprimés ou diminués. Nous avons eu beaucoup de mal, mais finalement nous avons fini par trouver un comité peu connu des Nations Unies dont nous avons pensé qu'il n'était plus nécessaire. Si je m'en souviens bien, je crois qu'il s'agissait du Comité sur les questions fiscales. Nous avons tous convenu que ce Comité n'était pas vraiment essentiel aux travaux de l'ONU et qu'il devrait y être mis fin. Le dernier jour de nos réunions, alors que nous étions sur le point d'adopter notre rapport, le représentant des États-Unis est venu dire qu'il était extrêmement désolé mais que le Ministère des finances de son pays avait informé sa délégation qu'il estimait que ce comité avait un travail fort utile à faire et que si cela ne nous faisait rien, pourrions-nous ne pas le supprimer?

La morale de cette histoire, c'est que la réforme de l'ONU est un processus difficile en soi si nous

tentons de supprimer des entités précises car chaque État Membre porte un intérêt particulier à tel ou tel programme des Nations unies. C'est pourquoi, avant d'entrer dans des détails, nous devons procéder à un examen stratégique, à une espèce de « vue aérienne », pour savoir comment l'ONU est perçue dans le monde et pour examiner le rôle qui est le sien.

Dans ce contexte, j'espère que la question importante que nous tenterons d'examiner au cours de ce débat sera de savoir pourquoi nous avons besoin d'une réforme. Je crois qu'il y a cinq réponses possibles.

La première pourrait être que nous voulons faire une réforme car l'ONU est trop grande, énorme. Ce ne peut être le cas car en tant qu'organisation, l'ONU n'est en fait pas si pesante. Si ma mémoire est bonne, le produit national brut (PNB) mondial est aujourd'hui d'environ 30 000 milliards de dollars, et le budget annuel de l'ONU de 1,5 milliard de dollars. Si le calcul que j'ai fait rapidement est également correct, cela représente 0,005 % du PNB mondial. C'est littéralement et métaphoriquement une goutte d'eau dans l'océan. Si tel est le cas, l'objectif de notre réforme est-il de réduire encore cette goutte? Ou voulons-nous rendre cette goutte un peu plus grosse, compte tenu des exigences croissantes auxquelles est confrontée l'ONU?

La deuxième possibilité, c'est peut-être que nous tentons de réformer l'Organisation car elle est trop inefficace. Certes, la bureaucratie de l'ONU peut être inefficace, mais alors que nous nous efforçons de réformer l'Organisation, savons-nous exactement quels critères nous utiliserons pour évaluer les progrès? À quelle autre fonction publique dans le monde essayons-nous de comparer celle de l'ONU? Si l'Organisation est inefficace, à quelles normes la comparons-nous? Ayant travaillé d'assez près au Conseil de sécurité avec au moins deux départements – le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix – je peux déjà affirmer franchement que mon expérience personnelle m'a permis de constater que ces deux départements sont des opérations de toute première qualité qui pourraient peut-être montrer au reste du monde comment doit opérer une fonction publique. Alors si nous disons que l'ONU est inefficace et doit être améliorée, nous devons aussi définir les normes qui nous permettent de faire une telle affirmation.

La troisième raison éventuelle d'une réforme, c'est peut-être qu'au fond, notre organisation a pris une mauvaise orientation. Si c'était le cas, si l'ONU avait fondamentalement pris une mauvaise direction, comment se fait-il que chaque fois que nous tenons un sommet, tous les chefs d'État et de gouvernement viennent y participer? La raison en est que l'ONU est effectivement le centre spirituel du processus intergouvernemental. En fait, je peux dire que l'un des rôles les plus cruciaux de l'ONU, c'est qu'elle est le temple de la légitimité où tous les programmes doivent être apportés pour être légitimés. Que ce soit dans les domaines du développement, de l'environnement ou de la lutte contre le terrorisme, les programmes, quels qu'ils soient, peuvent être apportés dans cette salle pour être légitimés avant de rallier la coopération de la communauté mondiale. Le fait que le monde vient ici pour que l'ONU sanctionne ses programmes de sa légitimité montre que cette organisation ne peut pas, fondamentalement, être sur la mauvaise voie.

La quatrième possibilité, c'est que les priorités ne seraient pas les bonnes, que l'ONU en un sens les aurait mal définies. Franchement, c'est un domaine où nous pourrions avoir un vrai débat pour, comme l'a dit plus tôt l'Ambassadeur Kumalo, examiner « les suspicions et les craintes que le processus de réforme semble avoir provoquées ». Mais à cette fin, nous devons nous demander quelles sont les véritables priorités du système des Nations unies. À cet égard, si nous devons identifier la première priorité, nous ne pourrions mieux le faire que cela a été dit par l'Union européenne dans sa déclaration : « L'objectif ultime de l'oeuvre des Nations Unies consiste à rendre le monde meilleur pour les pauvres de la planète ».

Nous souscrivons à cet appel de l'Union européenne. Nous convenons également que l'objectif principal devrait être de veiller à ce que l'ONU contribue à améliorer la vie des pauvres de la planète. Mais si c'est le cas, nous pouvons vraiment nous poser une question très simple : nos priorités actuelles nous permettent-elles de le faire? Bien sûr, si nous étudions en détail le budget de l'ONU, nous pourrions avoir une idée de la façon dont l'argent va, ou ne va pas, à l'assistance aux pauvres. Une suggestion concrète que j'aimerais faire à cet égard est de faire un graphique circulaire – un « camembert » – montrant le pourcentage du budget de l'ONU consacré à la réduction de la pauvreté mondiale et à la promotion du développement. Cela permettrait peut-être d'avoir une

idée plus claire et de déterminer si oui ou non l'on consacre des ressources suffisantes aux activités de développement.

La cinquième raison possible d'une réforme, question que je sais délicate, est peut-être que les principaux pays contributeurs ne sont pas satisfaits du cap que suit l'Organisation. Malheureusement, cette observation est en grande partie avérée. Au cours des dernières années, le processus de réforme a été mené par les principaux contributeurs inquiets de plusieurs aspects du travail de l'ONU. De fait, comme on a pu l'entendre dans les déclarations de ce matin, il existe une troublante dichotomie Nord-Sud sur la question de la réforme de l'ONU. À notre sens, cela n'a pas nécessairement de raison d'être. Une situation où le Nord appuierait la réforme pendant que le Sud, lui, la considérerait avec quelque suspicion n'est nullement inévitable. À notre sens, le Nord comme le Sud peuvent voir la réforme avec le même enthousiasme. Mais pour que cela soit possible, le Nord et le Sud doivent se représenter mentalement ce à quoi doit ressembler le processus de réforme : nous devons être clairs sur les objectifs et sur ce que nous essayons de réaliser. Nous devons également être clairs sur la façon dont la réforme sert les intérêts de chacun parmi la communauté des Nations Unies : comment elle sert le Nord et comment elle sert le Sud. Nous espérons que c'est notamment à cela que servira ce débat.

À ce propos, je voudrais également abonder dans le sens de l'Ambassadeur de Tunisie, M. Noureddine Mejdoub, qui, au cours de ce débat, a dit de l'efficacité de l'ONU, qu'elle est « également tributaire de notre capacité de savoir concilier et parfois restreindre l'intérêt national, avec et en faveur de l'intérêt communautaire ». C'est là le défi que nous devons relever dans le débat d'aujourd'hui : pouvons-nous, dans l'effort de raffermissement de l'ONU, mettre parfois de côté nos intérêts nationaux pour penser au renforcement de nos intérêts communs? Nous espérons que cela est possible.

Je voudrais faire une autre observation avant d'en venir plus précisément au rapport du Secrétaire général. Dans l'une de nos précédentes déclarations à l'Assemblée au sujet de la revitalisation de l'Organisation, nous avons dit que l'ONU reposait sur le trépied que constituent le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui aborde franchement et en

grand détail les aspects de la réforme intéressant le Secrétariat. Il aborde également de façon tout aussi détaillée les aspects de la réforme concernant l'Assemblée générale. Mais il n'est quasiment pas fait référence au Conseil de sécurité, alors que le Conseil est sans doute aujourd'hui le membre le plus important de la famille des Nations Unies.

Après près de deux ans au Conseil de sécurité, nous avons pu observer que le Conseil a également besoin de réformes administratives. Je pense que c'est ce que nous avons essayé de faire, comme beaucoup ici l'ont fait observer, avec le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, dans le but de le raccourcir. Nous avons, en fait, réussi à diminuer presque de moitié la longueur du rapport, faisant économiser par la même occasion quelques centaines de milliers de dollars à l'ONU.

Mais je dois avouer quelque chose : si nous nous attendions à ce que tous les membres du Conseil appuient notre démarche, nous avons été surpris de voir la résistance qu'elle provoquait. Je puis dire aux membres de l'Assemblée que certains de mes collègues ont vraiment sué sang et eau avant d'obtenir un aval pour faire une chose qui nous paraissait très évidente, à savoir raccourcir le rapport. La tragédie est que certains des États qui préconisent ici des réformes à l'Assemblée générale et au Secrétariat s'opposaient à la réforme au Conseil de sécurité. Nous pensons que si cela venait à être su, cela nuirait au processus de réforme.

Il importe que les trois composantes de la famille des Nations Unies – le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – témoignent du même engagement en matière de réforme. C'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle nous appuyons le paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général, relatif à la nécessité pour le Conseil de sécurité de codifier ses pratiques. Nous appuyons également les paragraphes 168 et 169, qui portent sur la rationalisation et le budget des opérations de maintien de la paix. Par parenthèse, nous devons nous rappeler que les budgets des opérations de maintien de la paix sont beaucoup plus importants que le budget ordinaire. Ils méritent également d'être analysés de près.

Je voudrais maintenant me tourner vers le rapport proprement dit. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général et, bien sûr, la Vice-Secrétaire générale, d'avoir produit un rapport concis et bien écrit. Je tiens

également à préciser qu'il est éminemment lisible, puisque je l'ai lu en l'espace d'une fin de semaine.

Je dirai dès l'abord que notre délégation est d'accord avec l'analyse présentée et avec la plupart de ses 36 recommandations, sinon toutes. À en juger par les interventions entendues au cours des débats sur le point de l'ordre du jour concernant la revitalisation de l'Assemblée générale, personne ne disconvient de ce que dit le Secrétaire général sur la faiblesse continue de l'Assemblée. À dire vrai, la seule question à laquelle nous ne pouvons pas répondre dans ce débat consiste à savoir d'où viendra l'impulsion pour la réforme de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général ne peut apporter cette impulsion. Après tout, il est un fonctionnaire qui sert l'Organisation. Si l'on veut que l'Assemblée générale soit améliorée et revitalisée, cette impulsion doit venir des États Membres. Si elle ne vient pas des États Membres, nous devons alors la rechercher au sein des responsables de l'organe intergouvernemental. Nous espérons vraiment en voir certains se détacher. Mais pour ce qui est de trouver le moyen de rendre le Secrétariat de l'ONU plus efficace comme organisation, il ne fait pas de doute que le Secrétaire général a fait beaucoup de propositions importantes.

Nous aimerions ajouter que, dans ce processus, le Secrétaire général et les États Membres doivent se considérer dans un rapport symbiotique. La confiance doit exister des deux côtés. Le Secrétaire général recherche plus de souplesse dans la mise en oeuvre des mandats dont nous décidons. Pour notre part, nous pensons que les États Membres doivent adopter une démarche pragmatique et résister à la tentation de microgérer le Secrétariat. Autrement dit, je pense que nous devrions tous saluer la teneur des propositions du Secrétaire général et ne pas trop nous attarder aux détails. S'il est inévitable qu'il y ait des préoccupations spécifiques, il ne faudrait pas que nous laissions cela occulter la nécessité plus large d'autoriser le Secrétaire général à prendre très rapidement des mesures en ce qui concerne la poursuite de l'effort de réforme qu'il a engagé en 1997.

Certes, plusieurs des domaines mis en exergue dans le rapport, en particulier la réforme du processus budgétaire, la réforme des ressources humaines et le renforcement des droits de l'homme, exigeront des informations plus détaillées et un examen plus approfondi de la part de l'Assemblée générale. Nous voulons croire que, comme il l'a fait en 1997, le

Secrétaire général proposera un plan de mise en oeuvre qui aborde ces questions de manière complète.

En décidant de la manière dont nous devons procéder, nous devons d'abord savoir clairement quelles recommandations relèvent de la compétence du Secrétaire général, en sa qualité de premier fonctionnaire de l'Organisation, et quels domaines exigent l'aval de l'Assemblée générale. Nous appuyons le Secrétaire général dans la mise en oeuvre immédiate de celles qui relèvent strictement de son mandat. Comme nous le dirons bientôt dans une déclaration à la Quatrième Commission, celles-ci comprennent, par exemple, les efforts de revitalisation du Département de l'information. À notre sens, il n'y a peut-être que quatre ou cinq mesures – en particulier celles qui traitent du budget – qui exigeront une intervention de notre part.

Cela dit, j'espère qu'à l'Assemblée, nous prendrons une décision stratégique sur le rapport, comme l'a demandé le Secrétaire général. Ce serait la démarche appropriée, ce qui ne veut pas dire que les détails ne sont pas importants, mais ceux-ci pourront être examinés à une date ultérieure. Nous pensons que notre priorité immédiate devrait être de signifier clairement notre appui au Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais citer l'homme d'État italien, Nicolas Machiavel. Je sais qu'il n'est pas toujours cité de manière positive, mais en l'occurrence, cette citation est positive : « Quiconque veut constamment réussir doit changer sa conduite avec les temps ». Nous espérons que chacune des trois composantes de ce que j'appelle le trépied des Nations Unies – le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – évolueront avec les temps pour que l'ONU conserve sa force et son actualité.

**M. Rodriguez Parilla** (Cuba) (parle en espagnol) : L'avenir de l'Organisation des Nations Unies est incertain. L'unilatéralisme menace son existence même. Nous nous devons de sauver l'Organisation des Nations Unies. Dans le même temps, nous devons réaliser une réforme profonde de l'Organisation qui permette à l'égalité souveraine des États – qui n'est actuellement rien d'autre qu'un mirage – de devenir une réalité quotidienne. Selon nous, la réforme vise essentiellement la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies dans le plein respect de la Charte.

Néanmoins, comme l'indique avec justesse le Secrétaire général dans son précieux rapport (S/57/387), après une décennie de négociations stériles et en dépit d'une écrasante majorité, on a réalisé peu de progrès dans la réforme et la démocratisation du Conseil de sécurité. Cette majorité a été qualifiée d'« accord général » par un représentant qui faisait référence à la nécessité d'élargir la composition du Conseil pour remédier à la sous-représentation des pays en développement, à l'urgence d'éliminer ou, tout au moins, de restreindre temporairement l'emploi du veto, qui est antidémocratique et obsolète, et à la nécessité d'instaurer un climat de transparence dans le fonctionnement du Conseil pour que celui-ci agisse au nom de tous les États Membres en remplaçant les conciliabules secrets connus sous le nom de consultations officieuses et en adoptant définitivement son règlement intérieur qui semble éternellement provisoire.

L'élément le plus urgent et nécessaire de la réforme de l'Organisation des Nations Unies est la démocratisation du Conseil de sécurité dont l'absence de légitimité et d'efficacité, la perte de crédibilité et les deux poids et deux mesures mettent en péril l'existence même de l'Organisation.

La revitalisation de l'Assemblée générale constitue également un élément décisif dans toute véritable réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation ne sera plus efficace et démocratique que lorsque l'Assemblée générale exercera totalement les pouvoirs qui sont consacrés dans la Charte. C'est quelque chose que l'immense majorité des États Membres exigent. Mais compte tenu de l'iniquité, de l'intenabilité et de l'exclusionnisme qui pèsent sur l'ordre international, il est difficile pour l'Assemblée générale d'élaborer des actions rigoureuses et efficaces fondées sur nos objectifs communs et sur les intérêts concertés chers à ceux qui défendent le multilatéralisme et qui possèdent la force conférée par la majorité des votes.

Cuba pense qu'il est nécessaire de créer une Organisation des Nations Unies plus efficace et dynamique qui puisse oeuvrer en faveur des buts et principes consacrés dans la Charte, appliquer efficacement les priorités de l'Organisation telles que établies par les États Membres et répondre aux divers défis que la situation internationale actuelle impose aux États Membres.

La réforme de l'Organisation doit être générale. Elle ne doit pas se concentrer essentiellement sur la structure administrative et de gestion du Secrétariat. Cette réforme doit inclure tous les organes principaux et subsidiaires et les démocratiser. La pierre angulaire de cette réforme doit être la préservation de la nature universelle, démocratique et intergouvernementale de l'Organisation.

La délégation cubaine estime que le rapport du Secrétaire général, complété par les propositions que feront les États Membres après avoir examiné le rapport, est un bon point de départ pour progresser.

Notre délégation estime que les nouvelles mesures visant à promouvoir à l'application des priorités de la Déclaration du Millénaire et des résultats tout aussi importants d'autres sommets et conférences des Nations Unies. Selon nous, les propositions présentées doivent se conjuguer à d'autres initiatives visant à promouvoir les autres priorités convenues dans la Déclaration du Millénaire et lors d'autres conférences. Certaines de ces propositions sont traitées dans le rapport tandis que d'autres, exemptes de mesures d'application, ne le sont pas, notamment les priorités liées à la recherche de la paix, de la sécurité et du désarmement; au développement et à l'élimination de la pauvreté; à la protection de l'environnement commun et à la promotion du développement durable; et la nécessité de porter attention aux besoins particuliers de l'Afrique.

Nous espérons que ces mesures de réforme permettront d'accomplir des progrès dans la promotion et le renforcement des structures et activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds et programmes en vue de promouvoir le développement économique et social. Ces activités ont hélas été affaiblies et les ressources qui leur sont affectées, déjà rares, ont été encore réduites ou consacrées à d'autres objectifs ces dernières années.

L'Assemblée générale doit identifier des mesures pour améliorer l'efficacité de la gestion – de telles mesures incombent au Secrétaire général – et appuyer leur mise en oeuvre immédiate en tenant compte des mandats, décisions et résolutions pertinents de l'Assemblée générale. La délégation cubaine réaffirme sa confiance envers le Secrétaire général et lui souhaite plein succès dans cette entreprise.

Comme le suggère avec justesse le Secrétaire général, il appartient à l'Assemblée générale de

déterminer les questions qui relèvent de sa compétence et qui incombent aux autres organes principaux et subsidiaires. S'agissant du processus intergouvernemental, la tâche consistant à formuler rapidement des paramètres efficaces pour examiner attentivement les propositions en vue de prendre des décisions à leur sujet sans retards inutiles incombe également à l'Assemblée générale. Le renforcement de l'Assemblée devrait commencer précisément par l'exercice complet et efficace des pouvoirs dont elle-même et ses organes subsidiaires sont investis concernant les décisions portant sur les propositions de réforme.

Les nouvelles propositions de réformes reprennent et approfondissent les diverses mesures qui ont été ébauchées ou examinées en 1997 et qui reflètent un équilibre délicat. Certaines ont fait l'objet de décisions récentes de l'Assemblée générale ou d'autres organes tandis que d'autres n'ont pas pu faire l'objet d'un accord. On compte, dans cette catégorie, entre autres, l'établissement de dates butoires pour certains mandats par le biais du processus budgétaire et la rationalisation de l'examen intergouvernemental des questions relatives aux budgets et aux programmes, la promotion d'une présence universelle du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur le terrain et le renforcement de ses activités, l'intégration des mécanismes de financement et de programmation des activités opérationnelles, une plus grande sélectivité dans la publication des rapports et la disponibilité et l'accès électronique à la documentation. Nous estimons qu'étant donné leurs incidences, ces questions doivent être examinées attentivement par l'Assemblée et les autres organes compétents avant qu'une décision soit prise.

Selon nous, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires doivent travailler sérieusement, de concert avec le Secrétaire général, pour préciser et déterminer la portée et les modalités d'application de certaines mesures qui semblent attrayantes à première vue mais dont l'effet réel est tributaire de leur interprétation et du cadre précis dans lequel elles seront appliquées.

Par exemple, les propositions visant à réduire l'horizon temporel du plan à moyen terme, à éliminer le Comité du programme et de la coordination, à modifier et simplifier le processus budgétaire et à assouplir les règles applicables au virement de ressources entre programmes et objets de dépenses sont des mesures dont la complexité et la technicité rendent

leur examen par les organes intergouvernementaux compétents indispensable.

Par ailleurs, il semblerait que l'on veuille redéfinir les priorités de l'Organisation des Nations Unies en élaborant le prochain budget sur la base d'une interprétation spécifique de la Déclaration du Millénaire sans tenir compte d'autres mandats pertinents tels que les résultats d'autres sommets et conférences qui sont pourtant tout aussi importants. Notre délégation estime que ce processus doit maintenir et confirmer la validité et l'utilité d'instruments essentiels tels que le plan à moyen terme et ses révisions.

Une autre idée essentielle, selon la délégation cubaine, est que les mesures recommandées doivent être universellement appliquées dans leur ensemble, avec une vision à l'échelle du système par tous les organes ou tous les États Membres, selon le cas. Par exemple, en ce qui concerne la portée et l'approche à l'échelle du système des Décisions 2, 4 et 5, peut-être sommes-nous tous d'accord pour dire qu'il faudrait, comme il est souligné dans le rapport, renforcer les capacités des États Membres en matière de droits de l'homme. Néanmoins, nous avons quelques doutes lorsque cette question est liée au renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays. Et lorsque cette action se mêle aux activités opérationnelles en faveur du développement et aux fonds et programmes correspondants, il semble que l'application de ces mesures soit limitée aux pays en développement et ne concerne pas les pays industrialisés, où il reste pourtant tant à faire au niveau national pour assurer la jouissance universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, nous devons définir de façon plus précise les modalités d'application du principe du consentement lorsque seraient conjuguées des actions de différente nature là où des éléments du Haut Commissariat aux droits de l'homme sont associés à des bureaux et fonds qui sont de nature intergouvernementale distincte.

S'agissant de l'approche intégrée de ces mesures, la question est de savoir comment concilier le renforcement proposé de la gestion et des capacités du Haut Commissariat – qui semble présupposer un accroissement des ressources – et l'objectif assigné au Secrétaire général de revoir la gestion de cet élément du Secrétariat en vue de simplifier et de rationaliser ses procédures dans le cadre des capacités et des ressources existantes. Il serait donc prématuré de

prendre position sur la Décision 5 avant que le rapport du Bureau des services de contrôle interne soit dûment examiné par l'Assemblée générale.

La délégation cubaine est d'accord avec notre Président sur l'importance du processus d'examen intergouvernemental de ce rapport, qui devra être transparent et participatif. Cuba réaffirme son désir d'y participer de façon dynamique, souple et constructive.

**M. Kjørven** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir à l'Assemblée sur la question importante du renforcement du système des Nations Unies. L'ONU représente l'une des pierres angulaires de la politique étrangère et de la politique d'aide au développement de la Norvège. L'expérience montre en effet que la meilleure façon de promouvoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable est d'agir par le biais de la coopération multilatérale. Un multilatéralisme efficace suppose une Organisation puissante. La Norvège est donc fermement attachée aux efforts entrepris par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Il y a deux ans, les dirigeants du monde se sont mis d'accord sur une vision commune pour le nouveau siècle et sur une série de priorités à concrétiser avant 2015. Nous sommes très inquiets de noter que nous sommes déjà en retard dans la réalisation de ces objectifs, en particulier la réduction de la pauvreté. Nous sommes inquiets aussi des progrès insuffisants qui ont été accomplis sur la voie des objectifs plus larges fixés dans la Déclaration du Millénaire dans des domaines tels que les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, le règlement des conflits et les besoins spécifiques de l'Afrique. Il nous faut bien saisir la mise en garde du Secrétaire général, qu'à moins de faire des progrès sur un front plus large, « les termes éclatants contenus dans la Déclaration ne serviront qu'à rappeler des besoins essentiels non satisfaits et des promesses non tenues » (A/57/270, par. 113).

Notre objectif commun est de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument multilatéral plus efficace pour réaliser les priorités fixées dans la Déclaration du Millénaire. Si nous voulons réussir à atteindre les objectifs de développement du Millénaire, nous devons reconnaître que nous sommes tous responsables de leur mise en oeuvre. Cette responsabilité signifie qu'il faut appuyer

l'Organisation et la mettre mieux à même de faire avancer le processus.

Durant son mandat, le Secrétaire général a montré qu'il est résolu à renforcer l'ONU. Nous considérons ses propositions comme le prolongement logique du premier processus de réforme commencé en 1997. Nous appuyons la proposition tendant à centrer l'attention de l'Organisation sur la réalisation des buts fixés par le Sommet du Millénaire et le suivi des récentes conférences mondiales.

La Norvège se félicite de l'accent mis dans le rapport sur la nécessité de renforcer l'action en matière de droits de l'homme au sein du système des Nations Unies et nous soutenons pleinement cet objectif. La promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde sont une tâche fondamentale de cette Organisation. Mais même si des progrès notables ont été accomplis, il reste beaucoup à faire avant de pouvoir affirmer que les droits de l'homme ont été intégrés aux activités de l'Organisation, notamment dans des domaines tels que les questions humanitaires, la prévention des conflits et le maintien de la paix. Ne souscrire qu'en paroles à une idée abstraite de pleine intégration ne suffit pas. Nous devons continuer de travailler à ce sujet, aussi bien par notre attitude que par nos efforts concrets. Nous sommes convaincus que les réformes proposées par le Secrétaire général nous aideront à y parvenir.

La Norvège appuie l'insistance du Secrétaire général sur l'importance qu'il y a à améliorer la coordination des activités des Nations Unies au niveau des pays. Cela ne doit pas nous surprendre. Ce sont des idées qui sont soutenues par la Norvège depuis longtemps et il importe à notre avis que toutes les activités des Nations Unies soient intégrées, en particulier dans des pays sortant d'un conflit.

Nous attendons avec intérêt l'achèvement d'ici à 2003 du plan de mise en oeuvre en vue d'une coordination effective entre les diverses entités des Nations Unies qui travaillent dans un même pays. Il nous semble essentiel que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies qui opèrent dans chaque pays puissent unir leurs ressources et entreprendre une programmation conjointe. Nous saluons l'idée de renforcer le rôle et la capacité du Coordonnateur résident, ce qui devrait faciliter les efforts visant à disposer dans chaque pays d'une équipe des Nations Unies totalement intégrée.

Mais une coordination efficace sur le terrain doit également impliquer les grandes institutions de financement du développement, et surtout impliquer le FMI et la Banque mondiale. La coopération accrue entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods a été plus étroite ces dernières années en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales. Nous encourageons et appuyons fermement la poursuite et le renforcement de cette coopération.

L'information du public est importante pour toute organisation, et l'ONU ne fait pas exception. Nous nous félicitons donc des propositions du Secrétaire général visant à promouvoir les activités d'information des Nations Unies et nous pensons que cela renforcera l'appui du public aux Nations Unies ainsi que la légitimité et l'autorité de l'Organisation, qui est notre principale institution multilatérale.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a également renforcé ses relations avec la société civile et le secteur privé, reconnaissant ainsi la nécessité de travailler ensemble pour réaliser nos objectifs communs. Nous sommes satisfaits de voir que le rapport du Secrétaire général comporte des propositions visant à renforcer et à organiser les relations entre le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé.

La réforme ne consiste pas à faire plus avec moins, ou à économiser de l'argent, mais à pouvoir répondre à des idéaux élevés, à être efficace, à cibler l'action et à mobiliser des ressources suffisantes à cette fin. Les peuples du monde se tournent vers l'Organisation pour qu'elle les aide à régler leurs problèmes, et nous devons lui fournir les moyens de le faire.

Depuis 1997, le Secrétaire général a réussi à mettre en oeuvre des réformes qui relevaient de ses prérogatives mais nous, États Membres, n'avons pas assumé notre tâche. Nous devons revoir la façon dont nous travaillons à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social en vue de renforcer l'ONU dans son ensemble. Nous devons tous prendre note des propositions du Secrétaire général à cet égard.

La force et l'autorité de l'ONU dépendent de la contribution des gouvernements. La Norvège s'engage à appuyer pleinement les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général. Nous espérons les voir mises en pratique dans le budget-programme révisé de l'exercice biennal 2004-2005. Nous exhortons tous les États Membres à soutenir fermement l'initiative de réforme du Secrétaire général.

*La séance est levée à 13 h 30.*